



LES FINANCEMENTS CLIMAT EN AFRIQUE DE L'OUWEST

Évaluation de l'état des financements climat dans l'une des régions les plus vulnérables au climat dans le monde



En Afrique de l'Ouest/Sahel, les pays et leurs communautés subissent les pires impacts de la crise climatique. En même temps, les engagements financiers de l'Accord de Paris sur le climat visent à donner la priorité aux pays les plus touchés par le changement climatique. Cependant, une nouvelle étude d'Oxfam montre que, bien que l'Afrique de l'Ouest/Sahel soit l'une des régions les plus vulnérables au climat dans le monde, les financements climat internationaux reçus sont loin de répondre aux besoins nationaux et sont largement sur-déclarés au profit des instruments de dette. Le financement de l'adaptation est également insuffisant. Les financements déclarés ne priorisent pas l'égalité de genre, et uniquement une petite partie atteint directement les acteurs locaux.

Dans ce contexte, les pays développés et les autres bailleurs devraient augmenter le financement de l'adaptation par des subventions qui atteignent le niveau local et qui répondent aux besoins réels des régions particulièrement touchées comme l'Afrique de l'Ouest/Sahel.

© Oxfam International Septembre 2022

Ce document d'information a été rédigé par Norman Martín Casas et Azara Remalia Sanogo. Oxfam remercie Sébastien Thomas, Christopher Roy, Hans Peter Dejgaard, Andrew Hattle, Simon Trepanier, Robin Guittard, Juliette-Ayuknow Egbe, Yahaya Awaiss, Patrick Alexis Ze, Issaka Ouandaogo, Nafkote Dabi, Jason Farr, Julie Bos, Bertram Zagema, Armelle LeComte, Tracy Carty, Ally Davies, Adam Houlbrook et Eira Pascual Valoira pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une autorisation doit être accordée et des frais peuvent être demandés. E-mail : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document sont exactes à la date de mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78748-950-9, en Septembre 2022. DOI: 10.21201/2022.9363
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Photo de couverture : Mariam Sawadogo, du Burkina Faso, participe à la plantation d'arbres et à l'agroforesterie, dans le cadre d'un projet financé par l'UE et mis en œuvre par Oxfam qui soutient le leadership des jeunes dans l'action climatique. Photo: Gery Barbot/Oxfam

RÉSUMÉ

En Afrique de l'Ouest, en particulier au Sahel, les pays qui ont le moins contribué à la crise climatique sont parmi les pays du monde les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Aujourd'hui, des millions d'Africains de l'Ouest subissent les pires conséquences de la crise climatique ; au cours des dernières années, les impacts et les chocs climatiques ont causé d'importantes pertes dans la production agricole, qui est la principale source de revenus dans la région. Ces impacts, associés à la crise sécuritaire et à d'autres défis socio-économiques et mondiaux, alimentent les crises alimentaires et sanitaires, entraînant des pertes économiques et augmentant les inégalités. En raison de pratiques, de normes et de politiques discriminatoires basées sur le genre, les femmes et les filles en Afrique l'Ouest sont touchées de manière disproportionnée par la crise climatique et sont systématiquement exclues des espaces décisionnels liés au climat.

Contrairement à des analyses précédentes qui ont examiné les financements climat internationaux d'un point de vue global et des bailleurs, ce rapport comprend l'une des premières évaluations détaillées au niveau régional sur l'ampleur et la qualité des financements climat internationaux du point de vue des bénéficiaires. Ce document évalue le montant et le type de financement climat public international fourni entre 2013 et 2019 à huit pays d'Afrique de l'Ouest/Sahel, où Oxfam met en œuvre des programmes: Burkina Faso, Tchad, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria et Sénégal. L'analyse compare ces chiffres avec les besoins financiers pour l'action climatique déclarés par ces pays, ainsi qu'avec les niveaux existants de vulnérabilité climatique, de pauvreté, d'endettement et d'inégalités de genre.

Entre 2013 et 2019, les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel ont reçu un total de 11,7 milliards de dollars de financement climat international, soit une moyenne de 1,7 milliard de dollars par an ou 4,90 dollars par an et par personne - un montant tout à fait insuffisant pour faire face aux défis climatiques et de pauvreté dans la région. En comparant le financement climat reçu en 2019 avec les besoins déclarés par les pays dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), nous constatons que ce financement ne couvre que 12,7 % des besoins, tandis que l'assistance nette spécifique au climat (ANSC) ne représente que 7,3 %. Pour les pays du Sahel (Burkina Faso, Tchad, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sénégal), il existe un écart de 82 % entre les besoins d'adaptation déclarés par ces pays et le financement de l'adaptation fourni.

Il existe une sur-déclaration importante des financements climat atteignant la région Afrique de l'Ouest/Sahel, en particulier au cours des dernières années : l'ANSC fournie entre 2013 et 2019 était inférieure de 36 % à la valeur nominale déclarée par les bailleurs. Cela s'explique principalement par le fait que, entre 2013 et 2019, la proportion de subventions a diminué, tandis que la proportion de prêts (et autres instruments de dette) a augmenté : 62 % de tous les financements climat destinés à l'Afrique de l'Ouest/Sahel étaient des prêts et autres instruments de dette. Ces instruments de dette ont augmenté de 610 %, tandis que les dons n'ont augmenté que de 79 %. En même temps, les prêts non concessionnels (qui ne constituent pas une

assistance climatique nette) représentent aujourd'hui déjà 17 % des financements climat fournis. Non seulement ce recours excessif aux instruments de dette ajoute un fardeau dangereux à la dette des pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel -dont la plupart sont confrontés à des taux d'endettement et de pauvreté élevés- mais il ne répond pas non plus aux objectifs que les financements climat devraient servir dans cette région, notamment celui de soutenir les efforts nets d'adaptation, de réduction des risques de catastrophes ou d'atténuation.

En examinant ces flux de financement climat du point de vue des bailleurs, nous constatons que certains des plus grands bailleurs (des banques multilatérales telles que la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement, et d'importants donateurs bilatéraux ou multilatéraux tels que la France, les États-Unis, le Japon et le Fonds vert pour le climat (FVC)) consacrent la majeure partie de leur financement à la région sous forme d'instruments de dette. Beaucoup d'entre eux s'appuient également sur une grande proportion de prêts non concessionnels.

On estime que 50 % des financements climat fournis à l'Afrique de l'Ouest/Sahel contribuent aux objectifs d'adaptation, une proportion apparemment satisfaisante du point de vue de l'équilibre entre l'atténuation et l'adaptation visée dans l'Accord de Paris. Cependant, compte tenu des niveaux de vulnérabilité et des besoins d'adaptation élevés, ainsi que de la faible empreinte carbone des pays de cette région, la proportion de financements d'adaptation devrait être considérablement plus ambitieuse pour l'Afrique de l'Ouest/Sahel. Malgré leur haut niveau de vulnérabilité et leur faible niveau de préparation, ces pays reçoivent également beaucoup moins de fonds d'adaptation que d'autres pays moins vulnérables et mieux préparés.

En plus, les financements climat ne déclarent pas suffisamment d'objectifs d'égalité de genre, et lorsque cela est fait, seule une proportion très faible place les objectifs de genre au centre. Sur l'ensemble des financements climat bilatéraux accordés à la région, seuls 54,3 % marquent des objectifs de genre : 49,9 % en tant qu'« objectif significatif » et seulement 4,4 % en tant qu'« objectif principal ». En ce qui concerne les bailleurs multilatéraux, la proportion de projets marqués par le genre est encore beaucoup plus faible.

Enfin, seulement 0,8 % des entités qui ont un accès direct aux financements climat internationaux en Afrique de l'Ouest/Sahel peuvent être identifiées comme « locales » ou au niveau infranational. Cependant, il y a aussi un manque de transparence parmi les financements climat déclarés sur la quantité qui atteint le niveau local et qui implique des processus participatifs communautaires.

Ce document montre que les promesses de financement climat faites par les pays riches et historiquement polluants aux pays en développement sont non seulement loin d'être respectées à l'échelle mondiale, mais elles sont tout à fait inadaptées aux besoins réels des régions particulièrement touchées qui portent peu de responsabilité historique sur le changement climatique, comme l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Les financements climat actuels, majoritairement sous forme de prêts, restent inadaptés à une région déjà très endettée, ce qui risque de pousser ses pays et ses communautés à s'endetter davantage et qui compromet gravement leurs objectifs de développement. En même temps, les impacts de la crise climatique ne cessent de croître de façon exponentielle, d'exacerber la pauvreté, la faim et les inégalités, alors que la région est simultanément confrontée à la pire

crise de la faim depuis 10 ans, à laquelle s'ajoute une crise sécuritaire qui ne cesse de s'aggraver et d'autres menaces extérieures, telles que la crise en Ukraine et la pandémie de COVID-19).

En vue de la COP27 et au-delà, Oxfam exige que :

1. **Les Parties de l'Annexe I (pays développés) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) doivent de toute urgence augmenter les financements climat internationaux, s'engager à respecter leur promesse de longue date de mobiliser et de fournir 100 milliards de dollars par an de 2020 à 2025, et de compenser les déficits accumulés depuis 2020.**
2. **Ces pays doivent également indiquer clairement leur contribution au doublement du financement de l'adaptation d'ici 2025** (comme convenu lors de la COP26) et fournir une feuille de route quantifiée sur la manière dont ils prévoient atteindre cet objectif.
3. **Tous les bailleurs ne doivent comptabiliser que l'assistance nette transférée aux pays en développement** –la part dons des prêts concessionnels– en tant que financement climat en vertu de l'article 9.1 de l'Accord de Paris, **et également comptabiliser uniquement les composantes spécifiques au climat du financement climat déclaré.** Les décisions prises dans le cadre de la CCNUCC/COP doivent également assurer le renforcement des règles comptables afin que les pays soient responsables de ne pas sur-déclarer leur financement climat.
4. **Lors de la COP27, les discussions autour de l'objectif de financement climatique post-2025 (nouvel objectif collectif quantifié) doivent être basées sur les besoins des communautés et des pays vulnérables au changement climatique,** et inclure une matrice d'objectifs qualitatifs avec des sous-objectifs sur l'adaptation et le financement des pertes et dommages.
5. **Tous les bailleurs de fonds doivent renforcer le financement de l'adaptation sous forme de subventions et réduire leur part des prêts alloués aux pays d'Afrique de l'Ouest/ Sahel et aux autres pays les moins avancés (PMA).** Les décisions de la CCNUCC et les gouvernements doivent adopter des mesures politiques limitant l'utilisation des instruments de dette dans les financements climat, en particulier pour les régions et les pays très endettés tels que l'Afrique de l'Ouest/Sahel.
6. **Les bailleurs multilatéraux** tels que la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole (FIDA) ou le Fonds vert pour le climat **devraient passer à une proportion nettement plus élevée de financements de l'adaptation basés sur des subventions** pour les PMA et les pays les plus vulnérables au climat. En particulier, les financements non concessionnels ne doivent pas être déclarés comme faisant partie du financement climat.
7. **Les normes de rapportage sur les objectifs de genre et les résultats transformateurs en matière de genre doivent être renforcées.** Tous les financements doivent être examinés en fonction de marqueurs de genre. **Les femmes doivent être incluses dans toutes les étapes du cycle des financements climat,** de la conception et de la planification à la prise de

décision, la mise en œuvre et le suivi. **Leur accès à ces fonds doit être garanti** par une affectation des fonds en fonction du genre, la simplification des procédures et le renforcement des capacités.

8. **Les bailleurs doivent s'efforcer de faire en sorte que les financements climats atteignent efficacement les communautés et les organisations locales**, en établissant des objectifs solides pour un pourcentage minimum de financement dirigé localement, tel que défini par l'article 9 de l'Accord de Paris. **Les états d'Afrique de l'Ouest et du Sahel** doivent également mettre en place des mesures pour soutenir les communautés, les femmes et les jeunes dans le renforcement des capacités en matière de financement climat.
9. **Les exigences en matière de rapportage par les bailleurs doivent être améliorées afin de mieux divulguer les informations sur la manière dont les financements climat atteignent le niveau décentralisé.** Des données plus transparentes sont également nécessaires sur l'inclusivité de la prise de décision, sur la façon dont ces fonds sont dépensés, ainsi que sur le consentement préalable, libre et éclairé et les procédures de redevabilité communautaire sur place.
10. **Il est urgent de créer un mécanisme de financement des pertes et dommages** pour faire face aux impacts climatiques dévastateurs subis par les pays vulnérables au climat et les communautés pauvres. Les pays riches devraient accepter de financer ce mécanisme lors de la COP27.

EVIDENCES CLÉS DES FINANCEMENTS CLIMAT EN AFRIQUE DE L'OUEST/SAHEL: 2013-2019

Basé sur une analyse des huit pays de la région dans lesquels Oxfam a une présence programmatique :

1. En Afrique de l'Ouest/Sahel, l'estimation totale du financement public du climat rapporté par les pays développés est de 11,7 milliards de dollars. Cela équivaut à 4,90 dollars par personne par an, un montant qui n'atteint même pas le seuil de pauvreté quotidien de 5,50 \$.
2. Les financements climat actuellement estimés ne représentent que 7 % des besoins totaux de financement déclarés par tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel d'ici 2030.
3. Par rapport à leurs besoins actuels estimés en matière de financement de l'adaptation (contributions déterminées au niveau national (CDN) et plans nationaux d'adaptation (PNA)), les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel sont confrontés à un déficit d'adaptation de 82 %.
4. Sur les 11,7 milliards de dollars de financement public pour le climat, l'assistance nette spécifique au climat pourrait n'être que de 7,5 milliards de dollars (un tiers de moins que le total).
5. Sur l'ensemble des financements climat publics déclarés pour la région, 62 % prennent la forme de prêts (et autres instruments de dette), tandis que seuls 38 % sont des dons. Ces prêts ont augmenté de 610 % entre 2013 et 2019, et la proportion de prêts non concessionnels a atteint son maximum en 2019 (17 % du total).
6. De nombreux bailleurs (bilatéraux et multilatéraux) de financements climat à la région allouent la majeure partie de ces fonds sous forme de prêts (et autres instruments de dette).
7. Le financement de l'adaptation représente 50 % des financements climat totaux. Néanmoins, les efforts d'adaptation pour cette région sont encore insuffisants.
8. Une grande partie des financements climat déclarés ne marquent pas des objectifs de genre, et la plupart de ceux qui le font ne situent pas l'égalité de genre comme un objectif central.
9. Il n'y a toujours pas d'informations transparentes sur le montant des financements publics du climat qui atteignent le niveau local. Les données disponibles indiquent que moins de 1 % de ces financements sont directement gérés par les acteurs locaux.

1 INTRODUCTION

Les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel sont historiquement et actuellement ceux qui ont le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre,¹ mais ils subissent de plein fouet l'impact du changement climatique par le biais d'événements climatiques extrêmes tels que des précipitations irrégulières, sécheresses et inondations, qui entraînent des pertes importantes en vies humaines et en biodiversité, des pénuries d'eau et une baisse de la production alimentaire. Ces effets sont profondément ressentis par les paysans, les agriculteurs et les éleveurs, les femmes rurales et les jeunes, qui dépendent de l'agriculture et de l'élevage pour leur sécurité alimentaire et la génération de revenus.

En 2021–22, la production céréalière a diminué au Sahel de 11 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.² En 2022, la région d'Afrique de l'Ouest – particulièrement au Sahel – est confrontée à sa pire crise alimentaire depuis une décennie. Il est estimé que plus de 38 millions de personnes dans la région pourraient souffrir de la faim en août 2022, un record historique et une augmentation de plus de 40 % par rapport à juin-août 2021. Entre 2015 et 2022, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire d'urgence a presque quadruplé, passant de 7 à 27 millions. Les pays les plus touchés sont le Nigeria, le Niger, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali.³

Alors que les pays de cette région représentent 4,4 % de la population mondiale et n'émettent que 0,51 % des émissions mondiales actuelles,⁴ ils figurent parmi les pays les plus vulnérables au climat et les moins préparés à faire face à la crise climatique (avec le Tchad et le Niger parmi les pays les plus vulnérables au monde, selon l'Indice ND-GAIN).⁵ Ces pays ont un besoin considérable d'investissement et d'innovation pour améliorer leur résilience et prendre d'urgence des mesures d'adaptation.

L'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris devrait permettre de réduire considérablement les dommages causés aux économies, à l'agriculture, à la santé humaine et aux écosystèmes de la région d'Afrique de l'Ouest et du Sahel : le manque d'action d'atténuation par les pays riches augmente le besoin d'action d'adaptation dans cette région. Alors que les pays rencontrent des difficultés à respecter leurs engagements en matière de réduction des émissions, l'adaptation reste un besoin urgent pour la plupart des pays de la région. Bien que l'Accord de Paris affirme l'engagement de donner la priorité aux pays qui sont « particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique » (article 9), il reste un écart énorme entre les financements climat qui parviennent aux pays d'Afrique de l'Ouest via les mécanismes de financement international, et les besoins exprimés par ces pays dans leurs contributions nationales déterminées (CDN) et leurs plans nationaux d'adaptation (PNA).

Ce document d'information met en évidence le fardeau extrêmement injuste des effets néfastes du changement climatique auquel les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel sont confrontés et l'incapacité des pays industrialisés à fournir un financement adéquat, prévisible et équitable à une région qui est

parmi les plus gravement touchées par le changement climatique. Ces moyens sont nécessaires pour renforcer la résilience de ceux et celles qui dépendent des ressources naturelles, en particulier les femmes. Des mesures d'adaptation sont nécessaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, en améliorant l'accès aux techniques de gestion de l'eau et de défense et restauration des sols, en introduisant des variétés résilientes, et en promouvant l'agroécologie, l'agroforesterie et la diversification des moyens de subsistance.

Ce document évalue la quantité et la qualité du financement public international pour le climat fourni dans huit pays de la région Afrique de l'Ouest/Sahel (Burkina Faso, Tchad, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria and Sénégal), par rapport à la vulnérabilité climatique de cette région. Il met en évidence les divers impacts ressentis par la population de la région ainsi que les caractéristiques des financements fournis par les pays développés vers cette région. Les recommandations politiques appellent les bailleurs de fonds internationaux à répondre à la crise climatique dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, sans exacerber leur vulnérabilité ni compromettre leur capacité à faire face à l'escalade des conséquences des dérèglements climatiques.

2 L'AFRIQUE DE L'OUEST ET LE SAHEL SUBISSENT DES IMPACTS CLIMATIQUES NEGATIFS EXTRÊMEMENT INJUSTES

Six des huit pays évalués dans la région d'Afrique de l'Ouest et du Sahel sont classés comme des pays les moins avancés (PMA) (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad)⁶ et deux sont des pays à revenu faible et moyen (PRFM) (Ghana, Nigeria).⁷ Ils sont tous caractérisés par des défis politiques, économiques et sociaux qui se traduisent par un faible accès à l'éducation, à la santé et à la protection sociale pour leur population. Dans un tel contexte, les effets du changement climatique deviennent des facteurs qui augmentent la vulnérabilité des femmes, des hommes, des jeunes et des enfants, et réduisent les capacités des communautés à répondre à leurs besoins essentiels.

L'indice ND-GAIN, qui évalue la vulnérabilité d'un pays aux perturbations climatiques et sa capacité à mobiliser les investissements des secteurs public et privé pour des actions d'adaptation, classe les huit pays de la région Afrique de l'Ouest et du Sahel comme étant ceux qui ont les plus grands défis à relever et qui doivent agir de toute urgence.⁸ Ce classement reflète la réalité de millions d'Africains de l'Ouest qui subissent quotidiennement les impacts du changement climatique sur leur agriculture, leurs moyens de subsistance, leur sécurité alimentaire et leur santé.

Cette section décrit comment la vulnérabilité climatique des pays d'Afrique de l'Ouest/Sahel est façonnée par toutes ces dimensions.

IMPACTS SUR L'AGRICULTURE ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE

Le secteur agricole est la principale source de revenus de la majorité des Africains de l'Ouest et du Sahel, contribuant à 35 % du PIB et employant 60 % de la main-d'œuvre. Cependant, selon le sixième rapport d'évaluation du GIEC,⁹ la croissance de la productivité agricole en Afrique a enregistré une baisse de 34 % depuis 1961, exclusivement due au changement climatique, soit la plus forte réduction de toutes les régions.

Les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, en particulier, connaissent des changements dans la répartition et fréquence des précipitations, une augmentation de la température et l'apparition de phénomènes

météorologiques extrêmes. Les sécheresses, les inondations, le stress thermique, les maladies et les parasites des cultures entraînent actuellement des pertes massives dans le secteur agricole, y compris l'élevage et la pêche. En Afrique de l'Ouest, entre 2000 et 2009, la sécheresse, entre autres conditions climatiques altérées, a entraîné des baisses de rendement du millet et du sorgho de 10 à 20 % et de 5 à 15 % respectivement", peut-on lire dans le rapport précité du GIEC.¹⁰

La saison des pluies de 2021 a été caractérisée par de fortes ruptures de pluies et un arrêt précoce des pluies dans plusieurs zones de la ceinture sahélienne. En conséquence, des déficits importants de production céréalière ont été constatés en comparaison avec la saison précédente, notamment au Niger (-39 %), en Mauritanie (-18 %), au Mali (-15 %), au Burkina Faso (-10 %).¹¹ Ces déficits de production sont dus à des chocs climatiques de plus en plus fréquents, mais aussi à des contraintes sécuritaires (notamment dans le Sahel Central) qui rendent la production de plus en plus difficile.

IMPACTS SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA SANTE

La réduction des rendements productifs et des revenus affecte directement les quatre piliers de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, stabilité et utilisation), en particulier pour les femmes et les personnes les plus vulnérables des communautés. Au Sahel, la production céréalière en 2021–2022 a diminué de 11 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.¹²

La région est maintenant confrontée à une crise alimentaire majeure avec 27 millions de personnes souffrant de la faim en avril 2022, un nombre qui pourrait avoir augmenté à 38 millions en août 2022. En 2022, on estime que 6,3 millions d'enfants âgés de 6 à 59 mois dans les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad et Mauritanie) souffrent d'émaciation, dont plus de 1,4 million d'enfants souffrent d'émaciation sévère. La prévalence de la malnutrition aiguë augmente au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad, et les seuils d'alerte qui informent les réponses humanitaires sont supérieurs à 10 %.¹³

La région est aujourd'hui confrontée à une crise alimentaire majeure, avec 38 millions de personnes qui pourraient souffrir de la faim en août 2022.

L'augmentation des températures, les inondations urbaines et les vagues de chaleur augmentent l'exposition à certaines maladies infectieuses (comme le paludisme et le choléra) qui ont des impacts sur la mortalité et la morbidité des populations de la région. Au cours de la dernière décennie, le continent africain a connu une augmentation de 25 % des urgences sanitaires liées au climat.¹⁴

IMPACTS SUR L'ECONOMIE ET LES INEGALITES

Avec une telle part du PIB provenant des secteurs de l'agriculture et de

l'élevage, particulièrement sensibles aux sécheresses et aux inondations dans des pays aux capacités d'adaptation limitées, les catastrophes liées au climat ont entraîné des fluctuations importantes du PIB.¹⁵ Le changement climatique a réduit la croissance économique à travers l'Afrique, augmentant les inégalités de revenus entre les pays africains et ceux des climats tempérés de l'hémisphère nord.¹⁶

Les pays de la région sont particulièrement vulnérables aux sécheresses : selon la base de données EM-DAT,¹⁷ l'Afrique de l'Ouest a été touchée par des sécheresses 52 fois entre 1980 et 2015.¹⁸ La sécheresse, les mauvaises récoltes, les inondations et les incendies provoquent des pertes économiques massives parmi les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables, tandis que d'autres événements extrêmes comme les tempêtes et les inondations endommagent les infrastructures énergétiques et hydroélectriques. En outre, des phénomènes à évolution lente comme l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation de la température provoquent des déplacements de population et entraînent des migrations climatiques internes. D'ici 2050, entre 17 et 40 millions de personnes en Afrique subsaharienne pourraient migrer à l'intérieur de leurs pays dans un scénario de réchauffement climatique de 1,7°C, et ce nombre passerait à entre 56 et 86 millions dans un scénario de 2,5°C (avec plus de 60 % de ces personnes en Afrique de l'Ouest) en raison du stress hydrique, de la réduction de la productivité des cultures et de l'élévation du niveau de la mer.¹⁹

Enfin, selon un récent rapport de la Banque mondiale, les chocs climatiques pourraient faire basculer jusqu'à 13,5 millions de personnes dans la pauvreté dans les pays du G5 Sahel d'ici à 2050 si des politiques et des investissements immédiats pour l'adaptation au climat ne sont pas mis en œuvre.²⁰ Le changement climatique est déjà une réalité pour les plus pauvres et les plus vulnérables, et sans soutien pour faire face à ses impacts, il paralysera les économies des pays en développement, augmentera la faim, et mettra les Objectifs de Développement Durable hors de portée.

IMPACTS SUR L'EGALITE DE GENRES

Bien que tous les pays de la région Afrique de l'Ouest et Sahel soient fortement touchés par le changement climatique, les impacts sont ressentis différemment par les différents groupes, communautés et individus. Les femmes et les filles présentent des vulnérabilités différentes face au changement climatique, qui sont déterminées par des normes, de pratiques et de politiques discriminatoires basées sur le genre.²¹ L'Afrique de l'Ouest/Sahel est l'une des régions qui présente plus d'inégalités de genre au monde, selon l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG).²² Parce que les femmes sont les principales pourvoyeuses de nourriture, d'eau, de combustible et de soins en raison des stéréotypes et normes discriminatoires qui définissent des rôles basés sur le genre, elles sont les premières à subir les impacts du changement climatique sur les ressources naturelles dont elles assurent souvent la protection. Ces facteurs, associés à la discrimination systémique à laquelle elles sont confrontées dans l'accès aux ressources de subsistance (terre, intrants de production,

Les femmes et les filles présentent des vulnérabilités et des impacts différenciés liés au changement climatique, en raison de normes, de pratiques et de politiques discriminatoires basées sur le genre.

crédits, etc.), provoquent qu'elles sont affectées de manière disproportionnée par les changements climatiques.²³

L'expérience différenciée des impacts du changement climatique par rapport au genre se manifeste par l'insécurité alimentaire, la surcharge du travail et des soins, les impacts sur la santé physique et mentale et, dans certains cas, la violence basée sur le genre.^{24 25} Par exemple, en Afrique de l'Ouest, la diminution des précipitations oblige les femmes à parcourir de plus longues distances pour aller chercher de l'eau pour les tâches ménagères et pour boire, à cause de la diminution, de la contamination et de la salinisation de l'eau.²⁶ Il est reconnu que la crise alimentaire affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles et exacerbe les risques existants de violence basée sur le genre. Lorsqu'une crise sévit, les femmes sont les premières à se sacrifier pour que les enfants et les personnes âgées mangent en premier et elles sont les premières à limiter leurs rations alimentaires, ce qui entraîne leur malnutrition.²⁷

Bien que les femmes soient à l'origine de solutions d'adaptation au climat dans leurs communautés, elles sont empêchées de s'engager dans les processus de décision liés au climat à tous les niveaux (infranational, national et continental, mondial).²⁸ Les espaces décisionnels liés au financement du climat doivent donc s'efforcer d'améliorer la présence et le pouvoir de décision des femmes et des filles, et d'intégrer efficacement leurs besoins et leurs priorités dans les initiatives financées en matière d'adaptation au changement climatique ou en matière d'atténuation.^{29 30}

3 LE FINANCEMENT ACTUEL EST EXTRÊMEMENT ÉLOIGNÉ DES BESOINS DÉCLARÉS DES PAYS

3.1 LES FINANCEMENTS CLIMAT ACTUELS NE REPRÉSENTENT QUE 7 % DES BESOINS DES PAYS

FINANCEMENTS CLIMAT EN AFRIQUE DE L'OUEST 2013-2019

Entre 2013 et 2019, l'ensemble des huit pays analysés (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Ghana, Nigéria) ont reçu un montant total de financement public international pour le climat de 11,7 milliards de dollars, soit une moyenne de 1,7 milliard de dollars par an. En termes absolus, le Nigéria et le Sénégal sont les deux pays qui reçoivent le plus de financements, avec une moyenne de 407 millions de dollars par an et 375 millions de dollars par an, respectivement. Cependant, si l'on regarde les chiffres par habitant, le Nigeria devient le pays le moins bien classé, avec une moyenne de 2 dollars par personne chaque année, un chiffre qui s'explique par sa population relativement importante, tandis que le Sénégal et la Mauritanie reçoivent les parts par habitant les plus élevées (22,5 dollars/pp. et 14,7 dollars/pp respectivement).³¹

Lorsque l'on regarde les agrégats régionaux, une personne dans la région Afrique de l'Ouest/Sahel reçoit un montant moyen de 4,9 \$ par an, alors que selon ses besoins agrégés en CDN évalués, elle aurait besoin de 57,75 \$ par an et par personne.³² Considérant que, pour la même période, 80 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté de 5,50 \$ par jour (92 % en 2019, avant la pandémie de COVID), le montant de l'assistance climatique à ces populations est clairement insuffisant pour faire face à la crise climatique et les défis de la pauvreté auxquels la région est confrontée.

Ce montant de financement déclaré par habitant est également nettement inférieur aux montants moyens par habitant rapportés pour les PMA et les États fragiles, selon les estimations faites par le rapport récemment publié par l'OCDE sur les tendances des financements climat mondiaux jusqu'en 2020 :³³ entre 2016 et 2020, les PMA et les pays fragiles ont reçu, respectivement, une médiane annuelle de 14 dollars et 11 dollars par habitant, contre 4,9 dollars pour l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Une personne en Afrique de l'Ouest/Sahel ne reçoit en moyenne que 4,90 dollars de financement climatique pour une seule année.

FINANCEMENTS CLIMAT VS BESOINS EN AFRIQUE DE L'OUEST/SAHEL

Une évaluation a été réalisée en comparant les financements climat internationaux fournis aux pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel avec les besoins financiers conditionnels exprimés par ces pays pour remplir les engagements énoncés dans leurs CDN plus récentes, couvrant à la fois l'adaptation et l'atténuation.

Le financement conditionnel requis pour la période 2022-30, selon les CDN des pays, représente en moyenne 19,7 milliards de dollars par an. **L'analyse montre que les niveaux de financement climat déclarés par les bailleurs mondiaux en 2019 (2,5 milliards de dollars) ne représentent que 12,7 % des besoins financiers annuels moyens pour le financement externe exprimés par les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel dans leurs CDN** (couvrant la période 2021-2030). **Toutefois, si l'on considère l'estimation de l'assistance nette spécifique au climat (ANSC) d'Oxfam (présentée dans la section 4.1), la valeur réelle du financement climat tomberait à 7,3 %, ce qui représente un déficit alarmant de 92,7 %** (Figure 1). Il est important de noter que le montant calculé est une estimation prudente, car les besoins de financement climat sont probablement plus larges que ce qui est indiqué dans les CDN/PNA. La raison en est que les méthodologies utilisées pour calculer les besoins des CDN ne sont généralement pas assez robustes pour estimer les besoins réels d'action climatique.

Sur l'ensemble des financements climat internationaux reçus par l'Afrique de l'Ouest/Sahel en 2019, l'assistance nette spécifique au climat pourrait ne représenter que 7,3 % des besoins financiers annuels prévus entre 2021 et 2030.

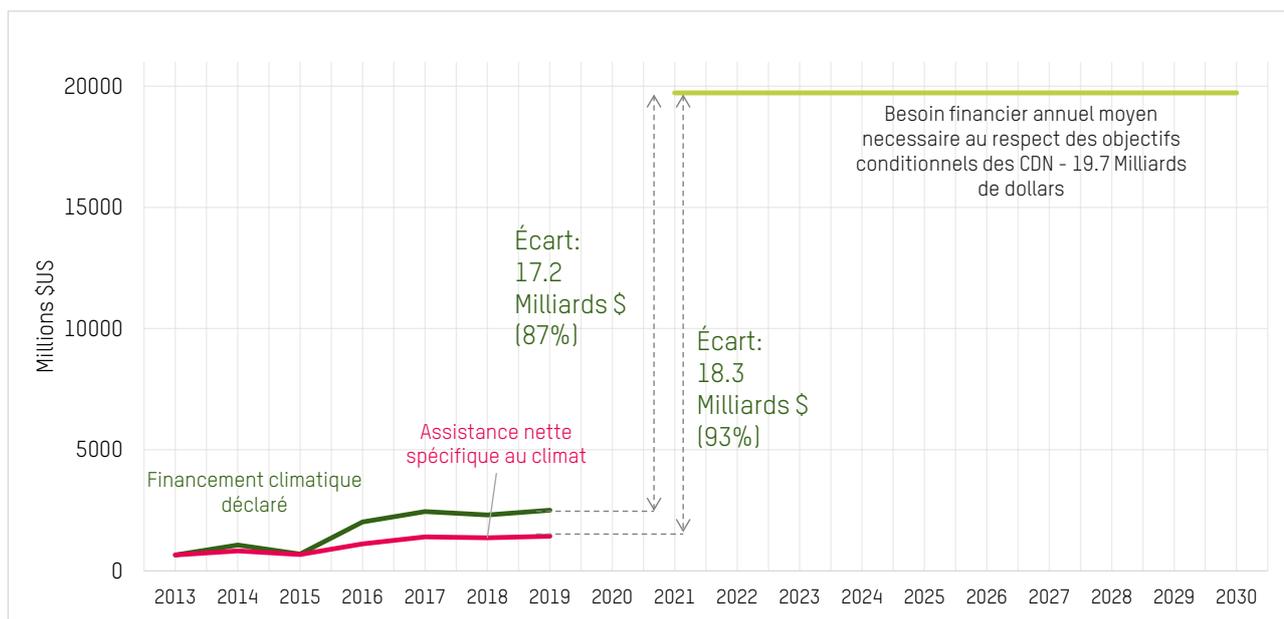


Figure 1. Comparaison du financement climat déclaré (ligne rose) et de l'ANSC (ligne rouge) par rapport aux besoins conditionnels estimés dans les CDN des pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel (barre supérieure).

Le montant moyen cumulé du financement climat dont les huit pays de l'Afrique de l'Ouest évalués ont besoin chaque année (19.7 milliards) représente déjà jusqu'à 20 % des financements climat totaux promis au niveau mondial par les pays développés, qui s'élèvent à 100 milliards de dollars (un objectif manqué de 16.7 milliards de dollars en 2020³⁴), ce qui

montre, une fois de plus, que l'objectif actuel de financement climat est quantitativement loin de répondre à l'ampleur réelle du financement climat nécessaire au niveau mondial. Mais ce n'est pas tout. Selon le premier rapport de détermination des besoins (*Needs Determination Report*, NDR) publié par la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2021,³⁵ les CDN ne fournissent généralement pas d'estimations de coûts pour tous les besoins exprimés, ce qui signifie que les besoins réels de financement climat pourraient être encore plus élevés que ce qui est actuellement rapporté.

Il convient également de souligner que les besoins conditionnels de financement des CDN ne doivent pas nécessairement être comblés uniquement par le financement public international pour le climat - en d'autres termes, par l'engagement mondial de 100 milliards de dollars convenu par les pays développés pour soutenir l'action climatique dans les pays en développement. Dans leurs CDN, les pays font également référence au financement du secteur privé (qu'il provienne de sources internationales ou nationales) en tant que sources supplémentaires susceptibles de contribuer à leurs besoins conditionnels estimés. Par conséquent, l'approche utilisée pour calculer le déficit de financement climat a pour principale limite de ne pas prendre en compte les flux de financement privé existants dans la région, ce qui n'est pas l'objet de cette étude.

3.2 LES BESOINS D'ADAPTATION SONT LOIN D'ÊTRE SATISFAITS

Les pays de la région Afrique de l'ouest et le Sahel sont très vulnérables aux risques climatiques, dont les plus récurrents sont les inondations, les sécheresses, la répartition inégale des pluies, et des pertes et dommages en termes de décès, de blessures, de destruction d'infrastructures, d'érosion des sols et de dégradation des terres. Leurs CDN et leurs PNA décrivent leurs besoins d'adaptation dans les secteurs clés de leurs trajectoires de développement : agriculture, élevage et ressources en eau.

Dans cette section, nous comparons le financement de l'adaptation fourni par les pays développés avec notre meilleure estimation des besoins de financement de l'adaptation des pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel jusqu'à 2030, sur la base de ce qui est spécifié dans leurs CDN et, lorsqu'ils sont disponibles, dans leurs PNA.

Deux mises en garde s'imposent au préalable. D'abord, les CDN des pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel comprennent une proportion plus élevée de besoins chiffrés pour l'atténuation que pour l'adaptation, en raison de l'accent mis par les CDN sur l'atténuation. Lorsqu'on examine les besoins d'adaptation, la source la plus précise à partir de laquelle évaluer ces besoins sont les PNA. Cependant, à la date de cette publication, seuls deux pays de la région Afrique de l'Ouest ont soumis un PNA à la CCNUCC : le Burkina Faso et le Tchad. Deuxièmement, le Ghana et le Nigeria ne spécifient pas les besoins de financement de l'adaptation dans leurs CDN, et ne comptent pas non plus avec un PNA soumis. Par conséquent, cette analyse ne couvre que les six pays du Sahel (Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad).

L'analyse montre qu'il existe actuellement un déficit de financement de l'adaptation pour chacune des six nations qui spécifient des besoins d'adaptation dans leurs CDN et PNA, et qu'il existe un écart de 82 % entre le financement de l'adaptation déclaré en 2019 et les besoins exprimés par les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel (Figure 2). Cet écart diffère selon les pays.

Le plus grand déficit de financement de l'adaptation est celui du Tchad, avec 1,49 milliard, soit 95 % de ses besoins financiers pour l'action climatique jusqu'en 2030 (1,57 milliard de dollars, le plus grand montant parmi les pays étudiés) qui ne sont pas encore couverts. Le Tchad est également parmi les pays les plus vulnérables au climat dans le monde selon l'indice ND-GAIN. Le deuxième écart le plus important est celui de la Mauritanie, qui présente le plus grand écart en termes relatifs, avec 97 % de ses besoins pas encore satisfaits (988 millions de dollars sur 1,02 milliard de dollars à l'horizon 2030). Le troisième écart le plus large concerne le Mali (pays classé parmi les 10 % les plus vulnérables au changement climatique), avec un déficit de 86 % (114 millions de dollars financés sur les 800 millions de dollars nécessaires), suivi par le Burkina Faso (parmi les 20 % les plus vulnérables au changement climatique), avec un déficit de 64 % (202 millions de dollars financés sur 555 millions de dollars nécessaires), le Sénégal (déficit de 61 %, 113 millions de dollars financés sur 290 millions de dollars nécessaires) et le Niger (déficit de 27 %).³⁶

Les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel sont confrontés à un déficit de financement de l'adaptation de 82 % entre les financements reçus en 2019 et les besoins déclarés à moyen terme.

Cependant, il faut à nouveau noter que certains pays peuvent avoir des estimations plus précises que d'autres par rapport à leurs besoins nationaux en matière d'adaptation. Par conséquent, les chiffres pourraient varier considérablement si nous étions en mesure d'inclure les besoins réels d'adaptation.

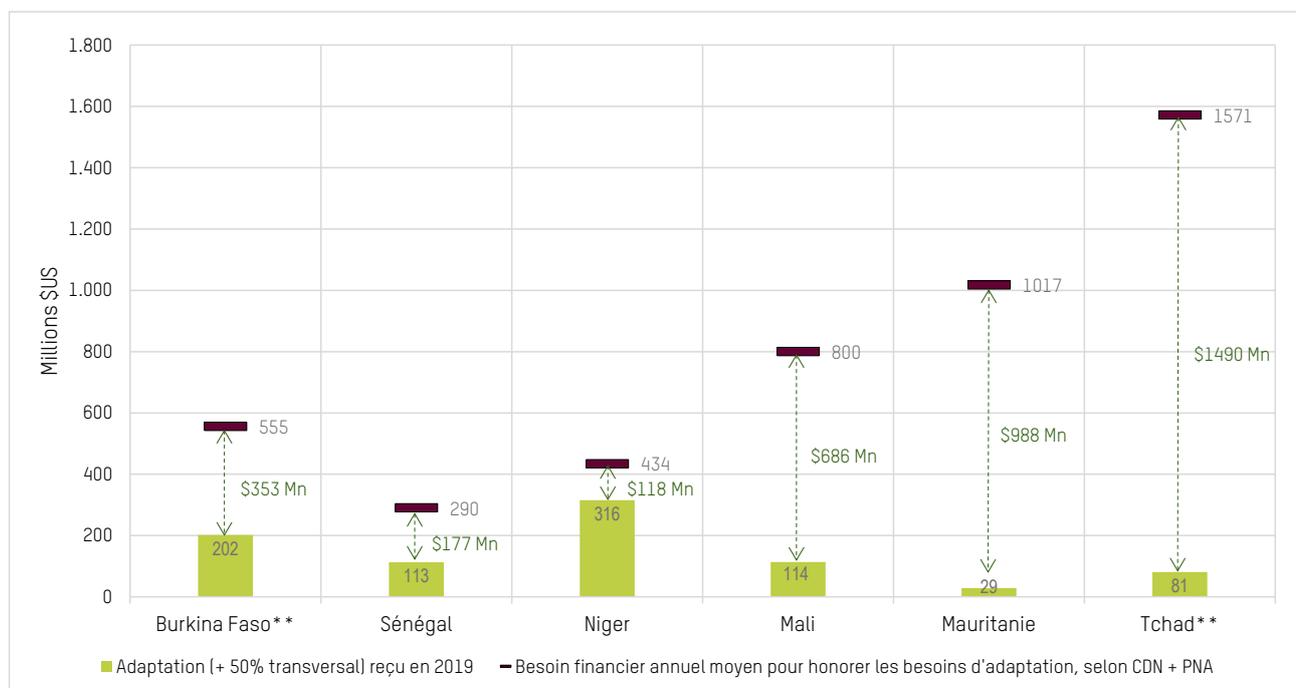


Figure 2. Le déficit de financement de l'adaptation pour les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel : financement reçu en 2019 par rapport aux besoins annuels projetés (2021-2030) pour satisfaire les CDN et PNA.

4 LES FINANCEMENTS CLIMAT EN AFRIQUE DE L'OUEST/SAHEL SONT INSUFFISANTS ET DE QUALITÉ INADÉQUATE

4.1 MALGRÉ DES FINANCEMENTS DÉCLARÉS QUI AUGMENTENT, LES FINANCEMENTS CLIMAT RÉELS STAGNENT

Selon les déclarations des bailleurs, le montant annuel des financements climat vers ces pays a augmenté au fil des ans, avec une augmentation notable depuis 2016 (Figure 3). **Néanmoins, notre estimation de l'assistance nette spécifique au climat (ANSC ; voir Encadré 1) est bien inférieure aux chiffres déclarés.**

Selon cette estimation, l'assistance ciblant spécifiquement l'action climatique entre 2013 et 2019 a été seulement de 7,5 milliards de dollars, soit 36 % de moins que la valeur nominale déclarée par les bailleurs (11,7 milliards de dollars) : 1 dollar sur 3 déclarés n'était pas assistance nette spécifique au climat.

Alors que le financement climat déclaré par les bailleurs semble avoir largement augmenté à partir de 2016, la valeur réelle de ce financement pour la région (assistance nette spécifique au climat) n'aurait que légèrement augmenté jusqu'en 2017, puis aurait stagné.

L'estimation de l'assistance nette spécifique au climat en Afrique de l'Ouest/Sahel est inférieure de 36% aux chiffres officiels.

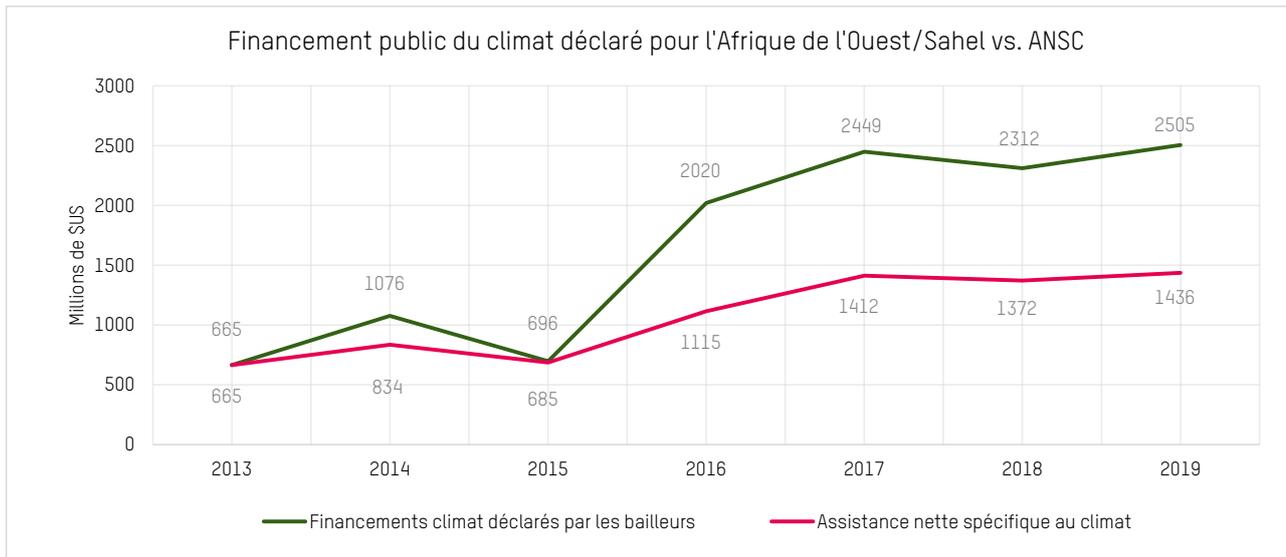


Figure 3. Total des financements climat déclarés pour l'Afrique de l'Ouest/Sahel par rapport à l'estimation de l'assistance nette spécifique au climat (ANSC).

Encadré 1. Assistance Nette Spécifique au Climat (ANSC)

L'assistance nette spécifique au climat (ANSC) est une méthode de calcul des financements climat développée par Oxfam, conçue pour être plus équitable que les outils utilisés actuellement par les bailleurs.³⁷ Tout financement au-delà de l'ANSC ne constitue pas une assistance aux pays en développement (en termes de transfert net de ressources), et n'a pas l'effet spécifique en faveur de l'action climatique qu'exige la CCNUCC.³⁸ L'estimation de l'assistance nette spécifique au climat se fait en deux étapes principales.

L'ANSC n'intègre que la part dons des prêts, garanties et autres instruments de dette, auxquels les bailleurs y affichent la valeur nominale, de sorte que les paiements futurs du service de la dette, les intérêts, l'administration et les autres obligations sont retranchés du transfert financier net que les pays reçoivent. L'estimation de l'ANSC intègre les subventions à 100 % et les prêts non concessionnels à 0 %.

La deuxième question est liée à la méthodologie de comptabilisation du marqueur de Rio, en particulier pour les projets qui visent une contribution partielle à l'action climatique (marqueur de Rio 1). Les pratiques actuelles conduisent à une large surestimation de la pertinence climatique de ces projets, c'est pourquoi l'estimation de l'ANSC corrige ce biais en appliquant par défaut un coefficient de 40 % aux projets avec un marqueur de Rio 1, ce qui se situe dans la fourchette utilisée par le dernier rapport d'Oxfam sur les vrais chiffres des financements climat.³⁹

L'estimation par Oxfam de l'aide nette spécifique au climat se fonde sur le financement du développement lié au climat déclaré à l'OCDE.⁴⁰ Il n'est pas possible de fournir la même estimation à partir des données des financements climat déclarées à la CCNUCC, car les pays développés tiennent déjà compte de la pertinence climatique. Le financement lié au climat déclaré à l'OCDE ne reflète pas exactement le financement climat déclaré à la CCNUCC (rapports bisannuels),^{41 42 43} mais il en est suffisamment proche pour nous permettre d'estimer en termes généraux la pertinence climatique et la part dons des financements climat déclarés.⁴⁴

Ces chiffres montrent une tendance inquiétante : les financements climat internationaux atteignant la région Afrique de l'Ouest/Sahel sont de plus en plus « sur-déclarés ». Comme expliqué dans la section suivante, cette tendance est due à une prévalence plus élevée d'instruments financiers qui ne servent pas correctement le véritable objectif pour lequel les financements climat sont conçus.

4.2 UNE TENDANCE CROISSANTE ET NON VIABLE: LE RECOURS AUX PRÊTS ET AUTRES INSTRUMENTS DE DETTE

Les financements déclarés à l'échelle mondiale augmentent à un rythme plus rapide que les financements contribuant à une véritable action climatique, et sont donc de plus en plus « sur-déclarés ».

Cela s'explique principalement par la proportion du financement climat allouée sous forme de subventions au fil des ans, par rapport aux autres instruments. La Figure 4 montre l'évolution de la tendance entre 2013 et 2019 : la proportion des financements climat fournis sous forme de subventions en Afrique de l'Ouest/Sahel a diminué avec le temps (de 63 % en 2013 à 30 % en 2019).

Cette tendance s'explique en grande partie par le fait que **62 % de tous les financements climat versés dans la région entre 2013 et 2019 ont été fournis sous la forme de prêts et autres instruments de dette**⁴⁵ (qui sont comptabilisés en fonction de leur valeur nominale), ce qui signifie que **seulement 38 % sont des subventions**. Si l'on considère la mesure d'équivalence des subventions,⁴⁶ l'ANSC s'élève à 64 %.

Dans un schéma totalement opposé, **les prêts (et autres instruments de dette) ont augmenté de 610 % sur la même période** (de 243 millions de dollars en 2013 à 1,72 milliard de dollars en 2019). **En comparaison, les subventions (instruments n'impliquant pas de dette) n'augmentent que de 79 %** (passant de 423 millions de dollars en 2013 à 760 millions de dollars en 2019). En outre, les prêts non concessionnels (prêts n'atteignant pas les seuils de concessionnalité de l'OCDE⁴⁷) connaissent également une augmentation notable : ils représentent aujourd'hui déjà 17 % du total des financements climat fournis. Oxfam considère que 0 % de ces instruments financiers devraient être comptabilisés comme assistance climatique nette (Encadré 1).⁴⁸ **Tout cela pointe vers une tendance particulièrement préoccupante, qui est l'utilisation croissante des fonds climatiques destinés à l'Afrique de l'Ouest/Sahel à des fins financières et d'investissement, plutôt que pour une assistance nette pure (subventions).**

Seuls 38 % des financements climat reçus par l'Afrique de l'Ouest/Sahel entre 2013 et 2019 sont sous forme de subventions. 62% sont sous forme d'instruments de dette.

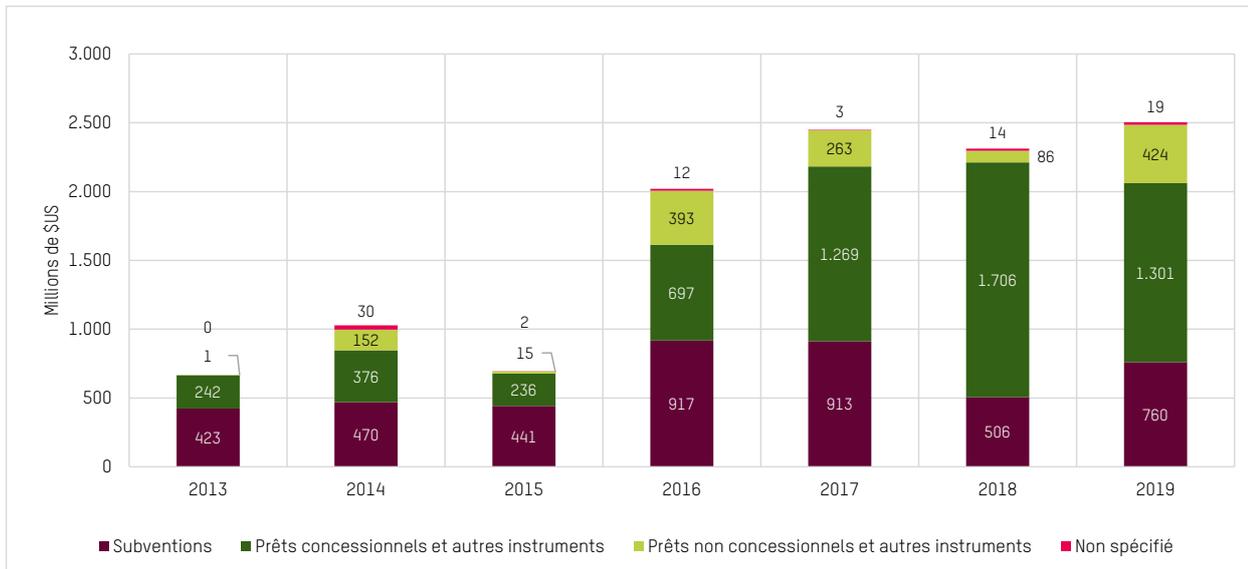


Figure 4. Proportion des financements publics internationaux pour le climat allant à la région Afrique de l'Ouest/Sahel, par instrument financier.

Si l'on considère les taux de pauvreté élevés et les faibles niveaux de développement économique de la région, et le fait que 7 des 8 pays analysés font partie de la liste des pays pauvres très endettés (PPTE),⁴⁹ une telle proportion de prêts, de prêts non-concessionnels et d'autres instruments de dette est absolument inacceptable. Ces instruments alourdissent le fardeau de la dette de ces pays, dont certains risquent fort de tomber en situation de surendettement (le Tchad est déjà dans cette situation, mais il n'a pas reçu de prêts non-concessionnels).⁵⁰

- Le Ghana reçoit actuellement 40 % de son financement climat sous forme de prêts (et autres instruments de dette), bien qu'il soit un pays à haut risque de surendettement.
- Le Sénégal reçoit 85 % de ses financements climat sous forme de prêts et autres instruments de dette (dont 29 % de prêts non-concessionnels), bien qu'il s'agisse d'un pays avec un risque modéré de surendettement et un niveau d'endettement s'élevant à 62,4 % de son RNB.
- D'autres pays comme le Niger, le Mali et le Burkina Faso, qui font face à un risque modéré de surendettement, reçoivent également une part très importante de financement climat sous forme de prêts et autres instruments de dette : 51 %, 43 % et 41 %, respectivement.
- Au Nigeria (seul pays ne figurant pas sur la liste PPTE), seuls 17 % des financements climat sont fournis sous forme de subventions, et 83 % sont des prêts (et autres instruments de dette), dont 16 % des prêts non concessionnels, un chiffre qui est principalement dû au portefeuille élevé de projets d'investissement d'atténuation dans le pays.

Entre 2013 et 2019, la proportion de financement climat sous forme d'instruments de dette (prêts et autres) a augmenté de 610 %. Cette tendance est insoutenable pour une région déjà confrontée à des niveaux d'endettement élevés.

Alors que les pays les plus touchés par la crise climatique sont ceux qui ont le plus besoin de recevoir des financements climat sous la forme d'apports nets de financement (en particulier pour soutenir les efforts d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, ou pour être indemnisés pour les pertes et les dommages subis), **l'augmentation actuelle des prêts (et autres**

instruments de dette) n'est pas adaptée à l'objectif pour lequel ces fonds ont été conçus.

Plus encore, ces instruments imposent un fardeau dangereux à ces pays. Cela pose un risque important pour les pays et les communautés de devenir insolvables et de tomber dans une spirale sans fin d'endettement et de pauvreté. Ce risque est exacerbé par des menaces mondiales et nationales telles que les crises alimentaire et sécuritaire actuelles au Sahel, ou la crise en Ukraine, le tout couplé à la crise climatique qui ne cesse de s'aggraver.

4.3 LES PLUS GRANDS BAILLEURS FONT UN RECOURS EXCESSIF AUX INSTRUMENTS DE DETTE

Les deux principaux bailleurs déclarant des financements climat vers la région Afrique de l'Ouest/Sahel sont la Banque mondiale et la France, avec un montant total engagé de 3,43 milliards de dollars et 1,27 milliard de dollars, respectivement, entre 2013 et 2019. D'autres bailleurs importants incluent l'Union européenne⁵¹ (1,09 milliard de dollars), la Banque africaine de développement (BAD) (1,07 milliard de dollars), les États-Unis (781 millions) et l'Allemagne (772 millions).⁵²

Néanmoins, lorsque l'on examine la part des financements climat fournie par les plus grands bailleurs en fonction de chaque instrument de financement, on constate qu'une grande partie du financement est fournie sous forme de prêts et d'autres instruments de dette. C'est notamment le cas de la Banque mondiale (94 %), de la France (94 %), du Japon (84 %), de la BAD (83 %), de la Banque européenne d'investissement (BEI) (79 %), du Fonds vert pour le climat (FVC) (73 %), du Fonds international de développement agricole (FIDA) (65 %) et des États-Unis (48 %) (Figures 5 et 6).

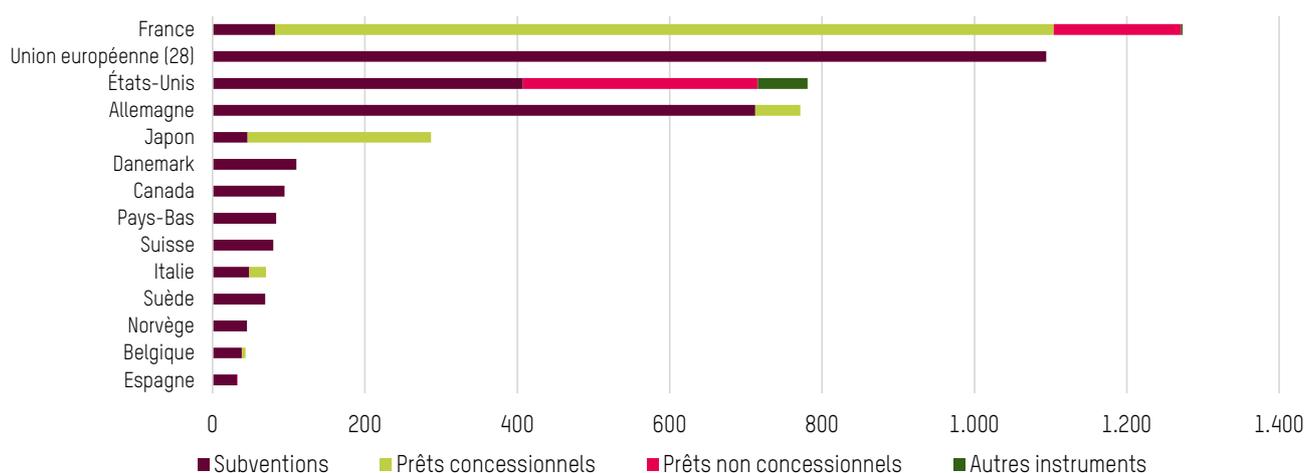


Figure 5. Financements climat déclarés en Afrique de l'Ouest/Sahel par les bailleurs bilatéraux, par instrument de financement, 2013-2018.

Source : CCNUCC (2016) ;⁵³ CCNUCC (2018) ;⁵⁴ CCNUCC (2020).⁵⁵

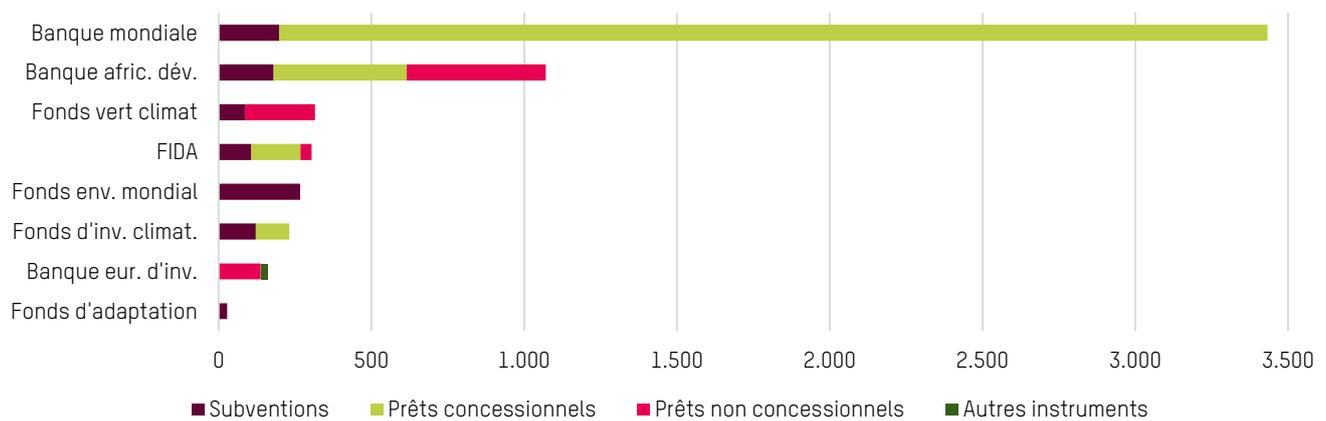


Figure 6. Financements climat déclarés en Afrique de l'Ouest/Sahel par les bailleurs multilatéraux, par instrument de financement, 2013-2019.

Source : Base de données OECD/CRS (2021).⁵⁶

Il existe également une forte prévalence de financements non concessionnels chez certains bailleurs, en particulier la BAD (454 millions de dollars ; 43 % du total), les États-Unis (308 millions de dollars ; 39 % du total), le FVC (229 millions de dollars ; 73 % du total), la BEI (137 millions de dollars ; 68 % du total) et dans une moindre mesure la France (167 millions de dollars ; 13 % du total). Encore une fois, Oxfam ne considère aucun de ces types de financement comme aide nette spécifique au climat.

Alors qu'un volume important de financements provient d'institutions multilatérales dont les mécanismes de financement sont, par nature, principalement composés de prêts ou d'autres instruments de dette (Banque mondiale, BAD, BEI, et autres banques multilatérales), il est encore plus surprenant de voir à quel point les grands bailleurs bilatéraux comme la France, le Japon ou les États-Unis recourent à une proportion aussi élevée d'instruments de dette - en particulier des prêts non concessionnels - pour respecter leurs engagements de financement climat. C'est également le cas pour le FVC et le FIDA, deux institutions multilatérales dédiées au soutien de l'action climatique et du développement agricole dans les pays en développement, mais dont le financement climat fourni à la région Afrique de l'Ouest/Sahel repose fortement sur les prêts et autres instruments de dette. Un chiffre particulièrement choquant est la proportion élevée de prêts non concessionnels (73 %) accordés par le FVC (contrairement, par exemple, à la Banque mondiale, qui déclare 94 % de ses financements sous forme de prêts concessionnels). Cette proportion est principalement due à un pic de financement en 2019 dans le cadre de sa Facilité pour le secteur privé, la plupart des fonds allant au Nigeria, au Ghana et à un projet régional pour l'Afrique de l'Ouest.

La Banque mondiale juge les huit pays inclus dans cette étude comme des pays éligibles à des prêts à taux zéro ou à faible taux d'intérêt, qui sont des prêts concessionnels, en raison de leur niveau de revenu, du risque de surendettement et de leur solvabilité.⁵⁷ Il est donc encore plus choquant de voir l'ampleur du financement non concessionnel déboursé par d'autres bailleurs, et que celui-ci soit déclaré par eux comme financement climatique.

Bien que cette étude n'ait pas procédé à une évaluation détaillée au cas par cas des instruments de financement climat par bailleur, **les chiffres présentés ci-dessus révèlent une tendance claire où les intérêts des investissements étrangers sont favorisés au détriment d'un véritable soutien aux efforts visant à résoudre la crise climatique en Afrique de l'Ouest/Sahel.**

4.4 LE FINANCEMENT DE L'ADAPTATION : ENCORE INSUFFISANT

Notre analyse estime que 50 % de tous les financements climat fournis à l'Afrique de l'Ouest/Sahel en 2013-2019 contribuent aux objectifs d'adaptation. 39 % sont alloués à l'atténuation, et les 11 % restants à des projets transversaux (mixant adaptation et atténuation) (Figure 7).

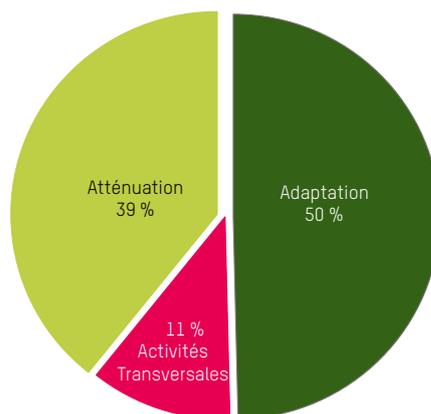


Figure 7. Équilibre du financement pour l'adaptation et pour l'atténuation en Afrique de l'Ouest/Sahel

La proportion du financement de l'adaptation fournie à cette région est considérablement plus élevée que les moyennes mondiales (25 % en 2017-2018)⁵⁸ et serait conforme à l'objectif de l'Accord de Paris⁵⁹ de parvenir à un équilibre entre atténuation et adaptation.

Néanmoins, compte tenu que les besoins en matière de financement climat - et en particulier pour l'adaptation - en Afrique de l'Ouest/Sahel sont énormes, la grande vulnérabilité de ces pays aux impacts et au stress liés au climat, en particulier au Sahel,⁶⁰ et l'empreinte carbone beaucoup plus faible de leurs économies, le pourcentage cible de financement de l'adaptation à atteindre dans ces pays (et dans tous les PMA et pays fragiles) devrait être nettement supérieur à 50 %. Des pays comme le Nigéria et le Sénégal (classés respectivement parmi les 20 % et 30 % de pays les plus vulnérables dans l'indice ND-GAIN) reçoivent encore plus de financements d'atténuation que d'adaptation (52 % contre 38 % pour le Nigéria ; 49 % contre 44 % pour Sénégal).

En examinant le financement de l'adaptation reçu dans les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel par rapport à leur population et en le comparant avec le financement de l'adaptation fourni à l'échelle mondiale, nos estimations montrent également de grandes disparités entre les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel et les pays caractérisés par une préparation climatique plus élevée (Figure 8). Malgré leur haut niveau de vulnérabilité et leur faible niveau de préparation, les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel reçoivent beaucoup moins de fonds d'adaptation que d'autres pays moins vulnérables et mieux préparés. **Des pays comme le Tchad** (le pays le plus vulnérable au climat selon l'indice ND-GAIN) **ou le Nigeria** (placé parmi les 20 % les plus vulnérables) **reçoivent beaucoup moins de financements d'adaptation par**

personne que la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) comme supérieure (PRITS) (pays avec une préparation climatique beaucoup plus élevée).

Des pays comme le Niger (7ème pays le plus vulnérable au climat au monde), le Mali (13ème le plus vulnérable), le Burkina Faso (24ème le plus vulnérable) ou la Mauritanie (classé 140 sur 182) reçoivent un montant de financement climat par personne similaire ou inférieur à la moyenne des pays PRITI. À l'échelle mondiale, ce déséquilibre dans la répartition du financement public du climat vers les pays en développement est clairement reflété par le dernier rapport de l'OCDE évaluant les progrès mondiaux des financements climat jusqu'en 2020 :⁶¹ l'accent est mis sur les pays PRITI comme principaux bénéficiaires des financements climat, lesquels ont reçu 43 % des fonds alloués et mobilisés entre 2016 et 2020.

Si les pays fournissant des fonds alignaient leurs dispositifs de financement climat sur l'article 9.4 de l'Accord de Paris dans une optique de justice distributive, le financement de l'adaptation serait attribué en fonction de la vulnérabilité et des besoins des nations bénéficiaires.^{62 63} Cependant, dans le cas de ces huit pays, les résultats montrent qu'il existe une faible corrélation entre le montant des financements pour l'adaptation reçus et leurs besoins (leur vulnérabilité au changement climatique et leur état de préparation).

Les efforts pour financer l'adaptation en Afrique de l'Ouest/Sahel sont encore insuffisants. Il existe un déséquilibre global dans la distribution de ces fonds aux pays qui en ont le plus besoin.

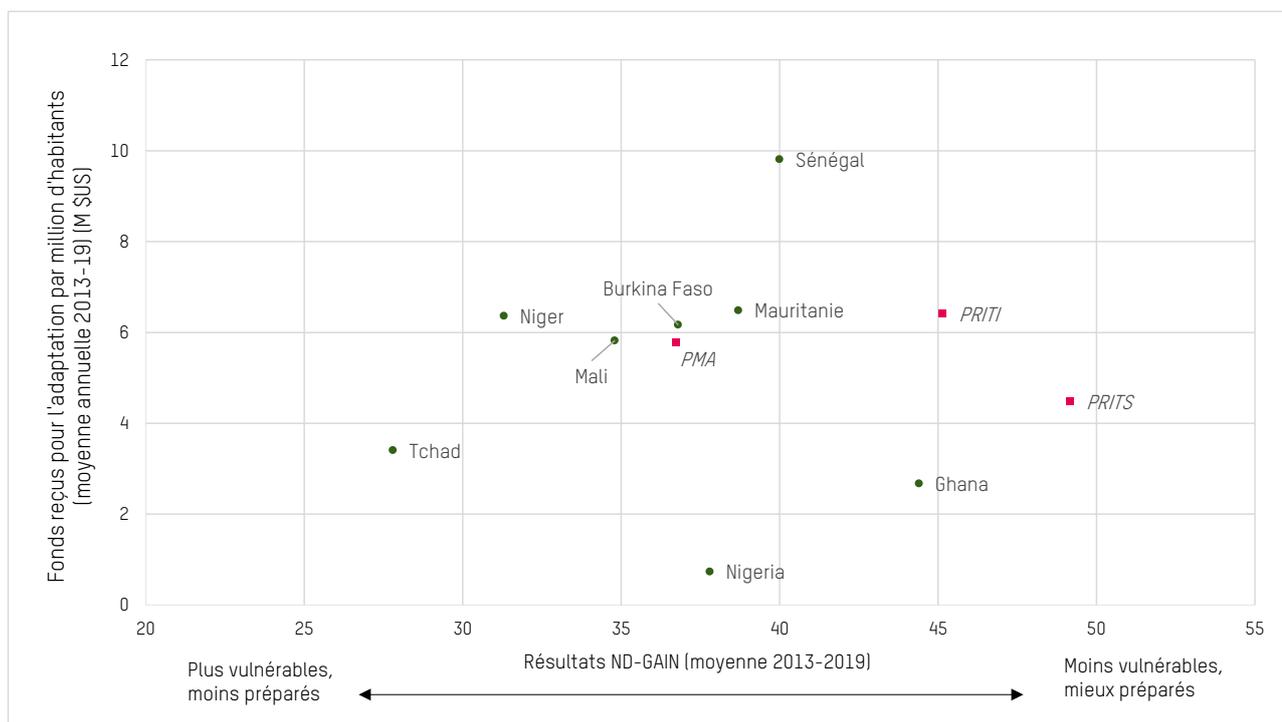


Figure 8. Financement moyen de l'adaptation reçu dans les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel (par million d'habitants et par an) par rapport à leur score moyen de l'indice ND-GAIN sur la période 2013-2019.

4.5 UNE GRANDE PROPORTION DES FINANCEMENTS CLIMAT DÉCLARÉS EST AVEUGLE AU GENRE

Les efforts mondiaux d'action climatique, et par conséquent les financements climat engagés dans le cadre de la CCNUCC, devraient s'attaquer aux inégalités structurelles et aux obstacles qui exposent injustement les femmes et les filles à des impacts, des pertes et des dommages disproportionnés liés au climat, entravent leurs possibilités de parvenir à un développement résilient au changement climatique et les excluent d'espaces décisionnels liés au climat. En Afrique de l'Ouest en particulier, les femmes et les filles connaissent de grandes disparités en termes de vulnérabilités et de capacités liées au changement climatique, principalement en raison des structures patriarcales existantes et des politiques, pratiques et normes discriminatoires basées sur le genre.⁶⁴

Sur l'ensemble des financements climat bilatéraux accordés à la région Afrique de l'Ouest/Sahel, seuls 54,3 % sont marqués pour des objectifs de genre : 49,9 % comme « objectif significatif » et seulement 4,4 % comme « objectif principal ». De plus, parmi les bailleurs multilatéraux, seuls 16,5 % et 28,2 % des financements climat des banques multilatérales de développement (BMD) et d'autres organismes multilatéraux, respectivement, sont affectés à des objectifs de genre (sur ces pourcentages, seuls 1 % et 0,1 %, respectivement, correspondent à des financements où l'égalité de genres est étiquetée comme 'objectif principal').

La faible proportion de financements climat ciblant des objectifs de genre est largement insuffisante pour faire face aux grandes disparités de genre dans la région.

Finance ciblant l'égalité de genres et l'autonomisation des femmes				
Type de bailleur	Objectif principal	Objectif significatif	Non ciblé	Non renseigné (laissé en blanc)
Bilatéral	4.4%	49.9%	44.0%	1.7%
BMD	1.0%	15.5%	0.0%	83.5%
Autres multilatéraux	0.1%	28.1%	0.0%	71.8%

Tableau 1. Financements climat en Afrique de l'Ouest/Sahel, marqués selon leur contribution aux objectifs de genre.

Source : base de données OCDE/CRS.⁶⁵

Même lorsque des marqueurs de genre sont signalés, cela ne signifie pas nécessairement que les projets sont transformateurs en matière de genre, comme l'a par exemple prouvé CARE dans une récente évaluation des projets liés aux financements climat dans six pays. Selon cette étude : "très peu d'entre eux pouvaient être considérés comme appliquant des principes d'adaptation transformatrice de genre".⁶⁶

Un si faible rapport sur les objectifs de genre dans les financements climat se produit malgré le fait que la région Afrique de l'Ouest/Sahel compte certains des pays les plus inégalitaires au monde, selon l'indice d'inégalité de genres (IIG) :⁶⁷ le Niger se classe au plus bas au niveau mondial (189^e) ; Le Tchad, le Mali et le Burkina Faso constituent trois autres des dix pays les moins bien classés (respectivement 187^e, 184^e et 182^e) ; et le Sénégal, le Nigéria et la Mauritanie étant également classés dans les 20 % inférieurs (respectivement 168^e, 161^e et 157^e).

Par conséquent, non seulement les financements climat ne sont pas adéquatement consacrés aux objectifs d'égalité de genres, mais lorsqu'ils le sont, seule une proportion infime de ceux-ci place les objectifs de genre au centre. Étant donné que les inégalités entre les sexes sont le principal facteur qui entrave le développement de capacités et d'opportunités égales de résilience climatique pour les femmes, les hommes, les garçons et les filles, **les objectifs de transformation du genre ne doivent pas être un « ajout » et doivent au contraire être un objectif central de tous les efforts d'action climatique.** Comme indiqué dans les accords liés au Plan d'action pour l'égalité de genres conclus à la COP25 :⁶⁸ "[la Conférence des Parties] invite les entités publiques et privées compétentes à prendre davantage en compte les questions de genre dans le financement de l'action climatique en vue de renforcer les capacités des femmes".

4.6 MOINS DE 1 % DES FINANCEMENTS CLIMAT EST DIRECTEMENT GÉRÉ PAR DES ACTEURS LOCAUX

Pour que l'action climatique soit durable et transformatrice, il est important que les projets et les programmes mis en œuvre grâce aux financements climat soient dirigés par la société civile et par les communautés locales en première ligne du changement climatique, en particulier les femmes et les jeunes - en tant que premiers intervenants dans les réponses communautaires aux catastrophes naturelles, leaders dans la réduction des risques de catastrophes, précurseurs et leaders dans la conservation de l'environnement, et aussi parce qu'ils jouent un rôle fondamental en facilitant la participation communautaire inclusive et en assurant la responsabilité des flux financiers au niveau local.^{69 70 71 72} Lors de l'évaluation des financements climat du point de vue des acteurs récepteurs, les catégories de "canaux de distribution" fournies par la base de données OCDE-CRS peuvent offrir des informations pertinentes sur les entités à accès direct, ce qui peut servir d'indicateur provisoire (bien qu'encore limité) de la manière dont les fonds climatiques sont directement gouvernés et gérés par les acteurs locaux.

Sur cette base, nous soulignons ici le financement qui a le *potentiel* d'être directement géré localement, où les canaux de livraison sont des institutions/acteurs en dessous du niveau national. **D'après les données de l'OCDE-CRS, parmi les entités qui ont un accès direct aux financements climat internationaux dans les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel, seulement 0.8 % pourraient être libellés comme des institutions et entités**

« locales ». La plupart de ces financements sont directement gérés par des ONG locales, tandis que les gouvernements locaux ne gèrent que 0,1 % des financements climat totaux.

Néanmoins, **il y a toujours un manque de transparence sur la quantité des financements climat qui atteignent le niveau local et implique des processus participatifs communautaires.** Les rapports actuels ne permettent pas un suivi adéquat des financements climat au niveau décentralisé et local. Seul les catégories d'entités à accès direct (les principales entités chargées de la mise en œuvre des fonds) peuvent être suivies, et il existe rarement des informations sur le type et la nature spécifiques de ces entités, tandis qu'il n'est pas possible d'évaluer avec précision la nature décentralisée de ces bénéficiaires. En outre, une grande partie des financements climat qui arrive au niveau local ne se fait pas nécessairement par accès direct, mais plutôt en cascade par d'autres acteurs qui reçoivent directement une part importante de ce financement (c'est-à-dire les gouvernements bénéficiaires, la coopération déléguée, les ONG internationales ou les structures des Nations Unies, entre autres). Cependant, l'accès à un tel niveau de détail n'est pas encore rendu public.

Selon l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), seuls 7 % des financements climat sont suffisamment transparents pour être suivis au niveau local et seuls 10 % d'entre eux sont exclusivement destinés à la mise en œuvre d'actions climatiques locales.⁷³

⁷⁴ L'Institut des ressources mondiales (WRI) a également rapporté des preuves que les communautés et les gouvernements locaux sont actuellement exclus de la prise de décision et de la planification dans la manière dont le financement de l'adaptation au climat est régi.⁷⁵

Malgré l'importance de l'allocation directe des financements climat au niveau local, seulement 0,8% de ceux-ci peuvent être considérés comme directement gérés par des acteurs "locaux".

Le financement international de la lutte contre le changement climatique doit abandonner l'approche du sommet à la base (« top down ») et privilégier l'accès direct et la gestion de ces fonds par les communautés locales, en particulier les organisations qui travaillent en première ligne de la crise climatique, comme celles qui représentent les intérêts des petits exploitants, notamment les femmes/filles et les jeunes. En outre, **les exigences des bailleurs en matière de suivi devraient accroître la transparence sur le montant des financements qui atteignent le niveau local.**

Des efforts pour mettre en œuvre des mécanismes de décentralisation des financements climat au niveau local ont déjà été réalisés en Afrique de l'Ouest, notamment à travers le projet de Décentralisation des Fonds Climatiques (DCF) au Mali et au Sénégal, mis en œuvre par IED Afrique et Near East Foundation. Ce projet a piloté des mécanismes décentralisés de mobilisation et de gestion des fonds climatiques. Cette initiative a aidé les communautés locales à financer des interventions locales et a amélioré le pouvoir de décision des acteurs locaux, en plaçant les communautés - en particulier les femmes et les jeunes - au cœur de la planification, tout en promouvant des systèmes de gouvernance climatique locaux plus efficaces et plus responsables.^{76 77}

5 CONCLUSION

L'analyse présentée dans ce document montre que les promesses passées de financements climat faites par les pays riches, pollueurs historiques, aux pays en développement sont non seulement loin d'être tenues au niveau mondial, mais largement insuffisantes si l'on considère les besoins réels des régions particulièrement touchées comme l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Tout cela se produit alors que les impacts de la crise climatique ne cessent de croître de manière exponentielle et d'exacerber la pauvreté, la faim et les inégalités, et alors que la région est simultanément confrontée à la pire crise de la faim depuis 10 ans, à laquelle s'ajoute une crise sécuritaire qui ne cesse de s'aggraver et d'autres menaces extérieures (crise ukrainienne, pandémie COVID-19).

Malgré l'augmentation des financements climat signalée dans la région de l'Afrique de l'Ouest, nos estimations montrent que :

1. Ce financement est largement sur-déclaré, en grande partie en faveur d'instruments de dette qui s'avèrent non seulement inadaptés aux besoins réels des pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et de leurs communautés, mais qui font également peser une charge supplémentaire sur leurs budgets déjà tendus et leurs niveaux d'endettement insoutenables. Un dollar sur trois ne contribue pas à un véritable financement du climat. Ce modèle de surdéclaration est plus répandu par les bailleurs qui déclarent les plus gros montants de financement climat dans la région.
2. Les financements climat actuels destinés aux pays de l'Afrique de l'Ouest sont encore loin de répondre aux besoins nationaux de financements climat, avec un écart de plus de 17 milliards de dollars, représentant 92,7 % de déficit des besoins de financement - y compris les besoins spécifiques d'adaptation - exprimés dans leurs plans d'action nationaux pour le climat.

D'autres aspects importants concernent la qualité des financements climat fournis, en particulier en ce qui concerne la couverture adéquate des besoins d'adaptation, le ciblage de résultats transformant le genre et le fait qu'ils soient dirigés localement. Cependant, notre analyse suggère tout d'abord que le financement de l'adaptation actuellement fourni est encore relativement insuffisant et qu'il ne couvre qu'une très petite fraction des besoins d'adaptation déclarés par les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel. Deuxièmement, les financements climat déclarés ne placent généralement pas l'égalité des sexes au centre de ses projets. Troisièmement, alors qu'il est très difficile de suivre les financements climat jusqu'au niveau local, l'analyse indique que moins de 1 % est directement canalisé vers les acteurs et les institutions à ce niveau.

Les pays d'Afrique de l'Ouest/Sahel portent une très faible responsabilité historique dans le changement climatique, mais sont très exposés à ses impacts. Ce paradigme est injuste, et les financements climat destinés à la région ne suffisent pas à corriger ce déséquilibre. En outre, ces États

subissent déjà à grande échelle des pertes et dommages associés au climat, qui devraient être compensés par un mécanisme de compensation. La fréquence des crises humanitaires déclenchées par des événements météorologiques extrêmes est globalement plus élevée que jamais, comme le montre le récent rapport d'Oxfam.⁷⁸ L'Afrique de l'Ouest/Sahel ne fait pas exception : la situation nutritionnelle et de sécurité alimentaire en 2022 est en train de pousser la région à sa pire crise de la faim en une décennie, touchant probablement plus de 38 millions de personnes.⁷⁹

Les financements climat doivent répondre aux priorités et aux besoins des pays bénéficiaires et de leurs communautés. La tendance actuelle à l'augmentation du recours aux prêts dans l'Afrique de l'Ouest (et dans le monde) va à l'encontre de la perspective de justice climatique, car elle risque d'aggraver l'endettement des pays de la région, ce qui va à l'encontre de l'objectif du financement et limite la capacité des pays à atteindre leurs objectifs de développement. D'autre part, la plupart de ces pays ont un besoin bien plus pressant de s'adapter au changement climatique, dont ils ressentent déjà les effets, que de réduire leurs émissions. Enfin, les financements climat doivent prendre en compte les besoins et les priorités différenciés des femmes, mener des actions transformatrices en matière d'égalité de genres et intégrer les femmes et les jeunes dans la prise de décisions, tout en étant effectivement fournis aux communautés locales et gérés par elles.

Dans l'actualité, on constate un écart entre la fréquence des demandes faites par la société civile et autres acteurs concernant les engagements des pays bailleurs, et le nombre d'exigences relativement plus faible sur la quantité et la qualité des fonds alloués aux pays et aux communautés bénéficiaires. Une pression accrue est nécessaire pour que les besoins et les priorités des pays bénéficiaires soient pris en compte, et que la qualité des apports financiers soit mieux contrôlée. Un tel examen n'est possible qu'en améliorant la transparence et la clarté des informations déclarées dans les rapports de suivi, en particulier les mécanismes de rapports financiers bisannuels de la CCNUCC.

6 RECOMMANDATIONS

1. **Les parties du système de la CCNUCC doivent tenir les pays riches responsables de l'objectif des 100 milliards de dollars.** Avant la COP27, ces pays doivent prendre des mesures pour respecter leur promesse de longue date de fournir et de mobiliser 100 milliards de dollars par an de 2020 à 2025. **Ils doivent notamment s'engager à augmenter les financements publics sous forme de subventions** et expliquer comment ils vont compenser les déficits accumulés au cours de la période 2020-2025 avant d'atteindre le niveau de 100 milliards de dollars.
2. **Lors de la COP26, les pays développés se sont engagés à doubler leur financement d'adaptation d'ici 2025** par rapport aux niveaux de 2019, ce qui signifie qu'ils devraient atteindre 40 milliards de dollars d'ici 2025. **Ils doivent désormais faire preuve de transparence quant au respect de cet engagement** en indiquant le montant du financement d'adaptation qu'ils fourniront d'ici 2025, et fournir une feuille de route quantifiée sur la manière dont ils prévoient atteindre cet objectif.
3. **Tous les bailleurs (bilatéraux et multilatéraux) ne doivent comptabiliser que l'assistance nette transférée aux pays en développement** – la part des dons des prêts concessionnels – en tant que financement climat au titre de l'article 9.1 de l'Accord de Paris. **Ils devraient également appliquer des mesures nettement plus strictes sur la manière de comptabiliser uniquement les composantes spécifiques au climat** des programmes de développement plus larges. Les décisions prises à la CCNUCC/COP doivent garantir le renforcement des règles comptables afin que les pays développés soient responsables de ne pas surdéclarer leur financement climat.
4. **Le nouvel objectif de financement du climat pour la période post-2025 doit être basé sur les besoins des communautés vulnérables** au changement climatique dans les pays en développement, y compris les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Ce nouveau financement devrait avoir une matrice d'objectifs avec des sous-objectifs ciblés, en particulier un sous-objectif pour le financement public de l'adaptation et un sous-objectif pour le financement public des pertes et des dommages.
5. Étant donné la tendance alarmante à recourir à la dette pour les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel et les besoins accrus de financement de l'adaptation, **les bailleurs bilatéraux et multilatéraux doivent reconnaître l'inadéquation des dispositions actuelles et passer à un financement de l'adaptation davantage basé sur des subventions** tout en réduisant la proportion de prêts alloués à ces pays. **Les décisions de la CCNUCC et des gouvernements doivent adopter des mesures politiques visant à limiter l'utilisation des financements climat comme instrument d'endettement**, y compris les investissements étrangers/des entreprises, qui augmentent la dette dans une région qui est déjà confrontée à des niveaux dangereux d'endettement.

6. **Les bailleurs multilatéraux** tels que la Banque mondiale, le FIDA ou le FVC (qui est l'un des bailleurs ayant le pourcentage le plus élevé de prêts non concessionnels) **devraient sérieusement reconsidérer leurs portefeuilles de financement et s'orienter vers une proportion significativement plus élevée de financement de l'adaptation par des subventions** pour les PMA et les pays les plus vulnérables au climat (les plus mal classés selon l'indice ND-GAIN). En particulier, les financements non concessionnels ne doivent en aucun cas faire partie des financements climat déclarés.
7. **Il est nécessaire d'augmenter la solidité des normes de rapport sur le genre**, en veillant à ce que des critères plus robustes pour les résultats transformateurs de genre sont pris en compte dans les indicateurs utilisés pour évaluer la pertinence du genre. Tous les financements devraient être examinés à la lumière des critères de genre. **Les femmes devraient être incluses dans toutes les étapes du cycle des financements climat**, de la conception et de la planification à la prise de décision, de la mise en œuvre au suivi, car cela reste limité dans la pratique actuelle. **Leur accès à ces fonds devrait être garanti** par l'affectation des fonds en fonction du genre, la simplification des procédures et le renforcement des capacités pour tous les mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux.
8. **Tous les bailleurs de fonds doivent revoir leurs exigences et leurs procédures pour que les financements climat atteignent efficacement les communautés locales**, en établissant des objectifs solides pour un pourcentage minimum de financement géré localement, tel que défini par l'article 9 de l'Accord de Paris, y compris des efforts pour améliorer l'accès aux financements climat d'organisations représentant les communautés locales, les femmes et les jeunes.

De leur côté, **les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel** doivent mettre en place les instruments transparents nécessaires, et accompagner les communautés, les femmes et les jeunes en matière de renforcement des capacités pour accéder aux financements climat.

9. **Des exigences renforcées en matière de comptabilité et de rapports des bailleurs devraient être convenues lors de la COP27 afin de mieux divulguer les informations sur la façon dont les financements climat atteignent le niveau décentralisé**, en particulier les communautés locales, y compris les organisations féministes, dirigées par des femmes, et les organisations de défense des droits des femmes, les organisations de jeunes, les organisations et coopératives d'agriculteurs, et d'autres acteurs pertinents au niveau local. Des données plus transparentes sont nécessaires non seulement pour évaluer l'accès direct à ce financement au niveau local, mais aussi sur l'inclusivité des espaces de décision créés pour décider comment cet argent est dépensé, ainsi que sur le consentement préalable, libre et éclairé et les procédures de responsabilité communautaire en place.
10. **Il est urgent de créer un mécanisme de financement des pertes et dommages** pour faire face aux impacts climatiques dévastateurs subis par les pays et les communautés vulnérables au climat. Les pays riches doivent accepter de financer ce mécanisme lors de la COP27.

NOTES

- 1 Banque Mondiale. (2022a). *Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)*. Consulté le 10 août 2022 : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC>
- 2 Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA). (2022a, 23-24 juin). *AVIS sur la situation alimentaire et les perspectives agricoles 2022-2023 au Sahel et en Afrique de l'Ouest*, juin 2022. Praia: RPCA. Consulté le 7 septembre 2022 : https://www.food-security.net/wp-content/uploads/2022/06/Avis-PREGEC-Praia_Juin2022_FR.pdf
- 3 Oxfam. (2022a, 4 avril). *Crise alimentaire en Afrique de l'Ouest : la pire situation en dix ans, avec 27 millions de personnes souffrant de la faim*. Consulté le 13 septembre 2022 : <https://www.oxfam.org/fr/communiqués-presse/crise-alimentaire-en-afrique-de-louest-la-pire-situation-en-dix-ans-avec-27>
- 4 Banque Mondiale. (2022a). *Émissions de CO2*.
- 5 Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN). (2022). *ND-GAIN Country Index*. Notre Dame: University of Notre Dame. Consulté le 10 août 2022 : <https://gain.nd.edu/our-work/country-index>
- 6 Comité des politiques de développement des Nations Unies. (2021). *List of Least Developed Countries (as of 24 November 2021)*. Consulté le 13 septembre 2022 : https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/ldc_list.pdf
- 7 Selon la Banque Mondiale (<https://data.worldbank.org/>).
- 8 ND-GAIN. (2022). *ND-GAIN Country Index*.
- 9 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2022). *Fact Sheet – Africa. Sixth Assessment Report: Working Group II – Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Consulté le 10 août 2022 : https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/outreach/IPCC_AR6_WGII_FactSheet_Africa.pdf
- 10 C.H. Trisos, I.O. Adelekan, E. Totin, et al. (2022). *Chapter 9: Africa*. In IPCC. (2022). *Sixth Assessment Report: Working Group II – Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Consulté le 10 août 2022 : https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_FinalDraft_Chapter09.pdf
- 11 RPCA. (2022b). *Relevé de conclusion, 6-8 avril 2022*. Consulté le 7 septembre 2022 : https://www.food-security.net/wp-content/uploads/2022/04/RPCA2022_RELEVÉ-CONCLUSIONS_FR.pdf
- 12 RPCA. (2022a). *AVIS sur la situation alimentaire et les perspectives agricoles*.
- 13 Save The Children, Action Contre la Faim et Oxfam. (2022). *Crise alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et au Sahel: Il est urgent d'agir pour éviter le pire*. Consulté le 19 septembre 2022 : <https://westafrica.oxfam.org/fr/latest/policy-paper/il-est-urgent-d%E2%80%99agir-pour-%C3%A9viter-le-pire>
- 14 Organisation mondiale de la santé – Bureau régional de l'Afrique. (2022). *L'Afrique est confrontée à une hausse des urgences sanitaires liées au climat*. Consulté le 3 septembre 2022 : <https://www.afro.who.int/fr/news/lafrique-est-confrontee-une-hausse-des-urgences-sanitaires-liees-au-climat>
- 15 Banque Africaine de Développement. (2019). *Climate Change Impacts on Africa's Economic Growth*. Consulté le 10 août 2022 : https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/afdb-economics_of_climate_change_in_africa.pdf
- 16 IPCC. (2022). *Fact Sheet – Africa*.
- 17 Centre for Research on the Epidemiology of Disasters (CRED). (2022). *EM-DAT: The International Disaster Database*. Consulté le 19 septembre 2022: <https://www.emdat.be/>
- 18 Banque Africaine de Développement. (2019). *Climate Change Impacts on Africa's Economic Growth*.
- 19 IPCC. (2022). *Fact Sheet – Africa*.
- 20 Banque mondiale. (2022b). *Région du G5 Sahel : rapport national sur le climat et le développement*. Washington, DC: World Bank. Consulté le 23 Septembre 2022: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37620>

- 21 S. Sotelo Reyes. (2017). *Justice de genre en résilience: pour atteindre le plein fonctionnement du système*. Oxford: Oxfam. Consulté le 9 septembre 2022: <https://policy-practice.oxfam.org/resources/gender-justice-in-resilience-enabling-the-full-performance-of-the-system-620376/>
- 22 Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). (2019). *Gender Inequality Index (GII)*. Human Development Reports. Consulté le 13 septembre 2022: <https://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii>
- 23 PNUD, et Global Gender and Climate Alliance. (2016). *Gender and Climate Change: Overview of Linkages Between Gender and Climate Change*. Consulté le 13 septembre 2022 : <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/UNDP%20Linkages%20Gender%20and%20CC%20Policy%20Brief%201-WEB.pdf>
- 24 Oxfam (2022b). *Politique d'Oxfam sur la justice de genre et climatique*. Avril 2022 (interne).
- 25 C. Coffey, P. Espinoza Revollo, R. Harvey, et al. (2020). *Celles qui comptent: Reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités*. Oxford: Oxfam. Consulté le 13 septembre 2022 : <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620928/bp-time-to-care-inequality-200120-summ-fr.pdf?sequence=10>
- 26 Y. Gueye. (2008). *Gender, Human Security and Climate Change in Senegal*. Consulté le 9 septembre 2022 : <https://wedo.org/wp-content/uploads/2008/10/senegal-case-study.pdf>
- 27 A. Mathieu. (2020). *Les femmes ouest-africaines face à la Covid: 7 Réalités et solutions*. Dakar: Oxfam en Afrique de l'Ouest. Consulté le 9 septembre 2022: <https://westafrica.oxfam.org/fr/latest/policy-paper/les-femmes-ouest-africaines-face-%C3%A0-la-covid>
- 28 C. Pettengell. (2015). *Africa's Smallholders Adapting to Climate Change: The Need for National Governments and International Climate Finance to Support Women Producers*. Oxford: Oxfam. Consulté le 13 septembre 2022 : <https://policy-practice.oxfam.org/resources/africas-smallholders-adapting-to-climate-change-the-need-for-national-governmen-579620>
- 29 L. Schalatek. (2022). *Gender and Climate Finance*. Climate Funds Update. Consulté le 9 septembre 2022 : https://climatefundsupdate.org/wp-content/uploads/2022/03/CFF10-Gender-and-CF_ENG-2021.pdf
- 30 Act Alliance. (2021). *From Words to Action: Lessons from Nordic Efforts to Integrate Gender Equality in Climate Finance*. Consulté le 9 septembre 2022 : https://actalliance.org/wp-content/uploads/2021/11/Climate_FromWordToAction-final.pdf
- 31 Tous les chiffres par habitant présentés à partir de cette section se réfèrent aux niveaux de population de 2020.
- 32 Ce chiffre est calculé en divisant le total des besoins de financement climatique déclarés pour les huit pays (198,88 milliards de dollars) par le nombre d'années (la plupart des CDN couvrant 10 ans) et par la somme de la population de ces pays en 2020 (340,4 millions en 2020).
- 33 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2022a). *Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020*. Consulté le 10 août 2022 : <https://www.oecd.org/climate-change/finance-usd-100-billion-goal/tendances-agregees-du-financement-climatique-fourni-et-mobilise-par-les-pays-developpes-en-2013-2020.pdf>
- 34 Ibid.
- 35 Comité permanent du financement de la CCNUCC. (2021). *First report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement*. Technical Report, 1(1), 182. Consulté le 10 août 2022 : <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/needs-report>
- 36 Comme indiqué au début de la section, le Sénégal, la Mauritanie, le Mali et le Niger ne disposent pas d'un PNA. Par conséquent, leurs besoins d'adaptation sont actuellement encore sous-estimés.
- 37 T. Carty, J. Kowalzig et B. Zagma. (2020). *2020 : Les Vrais Chiffres des financements climat. Où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ?* Oxford: Oxfam. Consulté le 10 août 2022 : <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621066/bp-climate-finance-shadow-report-2020-201020-fr.pdf>
- 38 Selon les articles 4.3 et 4.4 de la CCNUCC, ainsi que dans les articles 9.1 et 9.3 de l'Accord de Paris.

- 39 T. Carty, J. Kowalzig et B. Zagema. (2020). *2020 : Les Vrais Chiffres des financements climat*.
- 40 OCDE. (2021). *Climate Change: OECD DAC External Development Finance Statistics – Recipient Perspective*. Consulté le 10 août 2022 : <http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/climate-change.htm>
- 41 CCNUCC (2016). *Second Biennial Reports – Annex I*. Consulté le 10 août 2022 : <https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-the-convention/national-communications-and-biennial-reports-annex-i-parties/biennial-report-submissions/second-biennial-reports-annex-i>
- 42 CCNUCC (2018). *Third Biennial Reports – Annex I*. Consulté le 10 août 2022 : <https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-the-convention/national-communications-and-biennial-reports-annex-i-parties/biennial-report-submissions/third-biennial-reports-annex-i>
- 43 CCNUCC (2020). *Fourth Biennial Reports – Annex I*. Consulté le 10 août 2022 : <https://unfccc.int/BRs>
- 44 En utilisant les données des deuxième, troisième et quatrième rapports bisannuels (2016, 2018 et 2020) de la CCNUCC (qui tiennent déjà compte de la pertinence climatique), nous estimons à 3,55 milliards de dollars la part dons du financement bilatéral entre 2013 et 2018. En comparaison, l'assistance bilatérale nette spécifique au climat calculée à partir des données de l'OCDE (2022) a été chiffrée à 3,65 milliards de dollars, en tenant compte de la part dons de la même manière et en supposant que la pertinence climatique des projets du marqueur 1 de Rio est de 40 %. Les 100 millions de dollars d'écart représentent une marge potentielle d'erreur imputable aux différences dans les deux ensembles de données.
- 45 Instruments composés de prêts (principalement), de garanties, de participations et de crédits à l'exportation.
- 46 Mesure intégrant la part dons moyenne (c'est-à-dire la proportion des prêts et autres instruments de dette qui peuvent être considérés comme une subvention) du financement climat de chaque pays bailleur.
- 47 OCDE. (2022b). *Aide publique au développement : définition et champ couvert*. Consulté le 10 août 2022 : <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm>
- 48 T. Carty, J. Kowalzig et B. Zagema. (2020). *2020 : Les Vrais Chiffres des financements climat*.
- 49 Fonds Monétaire International (FMI). (2021a). *Allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)*. Consulté le 13 septembre 2022 : <https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/11/Debt-Relief-Under-the-Heavily-Indebted-Poor-Countries-Initiative>
- 50 FMI. (2021b). *Le cadre de viabilité de la dette établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI pour les pays à faible revenu*. Consulté le 13 septembre 2022 : <https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/39/Debt-Sustainability-Framework-for-Low-Income-Countries>
- 51 Hors la Banque Européenne d'Investissement (BEI).
- 52 Les chiffres concernant les bailleurs bilatéraux (France, Union Européenne, Allemagne et États-Unis) sont extraits de leurs rapports bisannuels (couvrant la période 2013-2018). Quant aux bailleurs multilatéraux (Banque mondiale, BAD), les financements sont entièrement extraits de la base de données OCDE-CRS pour toute la période d'étude (2013-2019).
- 53 CCNUCC (2016). *Second Biennial Reports – Annex I*.
- 54 CCNUCC (2018). *Third Biennial Reports – Annex I*.
- 55 CCNUCC (2020). *Fourth Biennial Reports – Annex I*.
- 56 OCDE. (2021). *Climate Change: OECD DAC External Development Finance Statistics*.
- 57 Banque Mondiale. (2022c). *Pays emprunteurs de l'IDA*. Consulté le 15 septembre 2022 : <https://ida.banquemondiale.org/fr/about/emprunteurs-de-lida>
- 58 T. Carty, J. Kowalzig et B. Zagema. (2020). *2020 : Les Vrais Chiffres des financements climat*.
- 59 CCNUCC. (2015). *Accord de Paris* (Français). New York : Organisation des Nations unies.

- Consulté le 10 août 2022 :
https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf
- 60 ND-GAIN. (2022). *ND-GAIN Country Index*.
- 61 OCDE. (2022a). *Tendances agrégées du financement climatique*.
- 62 M.M. Islam. (2022). *Distributive Justice in Global Climate Finance – Recipients’ Climate Vulnerability and the Allocation of Climate Funds*. *Global Environmental Change*, 73, 102475. Consulté le 13 septembre 2022 :
<https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2022.102475>
- 63 CCNUCC. (2015). *Accord de Paris*.
- 64 C. McOmber. (2020). *Women and Climate Change in the Sahel*. West African Papers No. 27, Paris: Editions OCDE. Consulté le 10 août 2022 : <https://doi.org/10.1787/e31c77ad-en>.
- 65 OCDE. (2021). *Climate Change: OECD DAC External Development Finance Statistics*.
- 66 CARE. (2021). *Climate Adaptation Finance – Fact or Fiction?* Consulté le 10 août 2022 :
<https://careclimatechange.org/climate-adaptation-finance-fact-or-fiction>
- 67 PNUD. (2019). *Gender Inequality Index (GII)*.
- 68 CCNUCC. (2020). *Report of the Conference of the Parties on its Twenty-fifth Session, held in Madrid from 2 to 15 December 2019: Decisions Adopted by the Conference of the Parties*. Consulté le 10 août 2022 :
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_13a01E.pdf
- 69 World Resources Institute (WRI). (2020). *Following the Money Isn’t Enough: How Civil Society Organizations Provide Accountability for Climate Adaptation Finance*. Consulté le 10 août 2022 : <https://www.wri.org/research/following-money-isnt-enough-how-civil-society-organizations-provide-accountability-climate>
- 70 WRI. (n.d.). *Principles for Locally Led Adaptation*. Consulté le 10 août 2022 :
<https://www.wri.org/initiatives/locally-led-adaptation/principles-locally-led-adaptation>
- 71 L. Schalatek. (2022). *Gender and Climate Finance*.
- 72 ACT Alliance. (2021). *From Words to Action*.
- 73 M. Soanes, N. Rai, P. Steele, C. Shakya, et J. MacGregor. (2017). *Delivering Real Change: Getting International Climate Finance to the Local Level*. Londres: IIED. Consulté le 10 août 2022 : <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/10178IIED.pdf>
- 74 M. Soanes, C. Shakya, A. Walnycki, et S. Greene. (2019). *Money Where it Matters: Designing Funds for the Frontier*. Londres: IIED. Consulté le 10 août 2022 :
<https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/10199IIED.pdf>
- 75 WRI. (2020). *Following the Money Isn’t Enough*.
- 76 DCF Alliance. (2019). *The Devolved Climate Finance Mechanism: Principles, Implementation and Lessons from Four Semi-arid Countries*. Consulté le 10 août 2022 :
<https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/G04424.pdf>
- 77 G. Djohy. (2019). *Social Inclusion in the Decentralised Climate Funds Process in Mali and Senegal*. Consulté le 10 août 2022 :
[https://www.neareast.org/download/materials_center/Social Inclusion DCF En.pdf](https://www.neareast.org/download/materials_center/Social%20Inclusion%20DCF%20En.pdf)
- 78 T. Carty and L. Walsh. (2022). *L’heure des comptes: Pour un financement équitable des pertes et dommages dans un contexte d’escalade des impacts climatiques*. Oxford: Oxfam. Consulté le 10 août 2022 : <https://www.oxfam.org/fr/publications/lheure-des-comptes>
- 79 Oxfam. (2022a). *Crise alimentaire en Afrique de l’Ouest : la pire situation en dix ans*.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 21 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 65 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Aotearoa (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam Colombie

ac.oxfam.org/countries/colombia

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (www.oxfamibis.dk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

KEDV (www.kedv.org.tr)